

Le Plan Local d'Urbanisme de Limoges

3 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables



LIMOGES —
Plan Local d'Urbanisme
"Transformer la ville durablement"



Sommaire

Préambule : le contenu législatif du PADD

Introduction :

Les principaux enjeux issus du diagnostic et de l'Etat initial de l'environnement p 4

Les 3 axes stratégiques pour le projet d'aménagement et de développement durable p 12

Les Grandes Orientations du Projet de Ville p 14

Axe 1 du PADD : Limoges, un pôle régional à conforter p 17

Axe 2 du PADD : Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer p 27

Axe 3 du PADD : Limoges, une ville et une campagne à vivre p 35

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain p 45

Eléments de traduction règlementaire p 49

Préambule : Le contenu législatif du PADD

Article L 151-5 du Code de l'Urbanisme

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Le projet d'aménagement et de développement durable définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Rappel des enjeux

Les principaux enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

Les grands axes stratégiques pour le projet d'aménagement et de développement durable

Les grandes orientations du Projet de Ville

Analyse croisée et stratégique des enjeux du diagnostic :

Regroupement des enjeux selon trois grandes entrées :

Enjeux liés au positionnement de Limoges à l'échelle régionale et nationale

L'affirmation du positionnement et du rayonnement de Limoges à l'échelle du Grand Sud Ouest

- Position géographique, Nouvelle Aquitaine...
- Economie : pôles d'excellence, agriculture...
- Accessibilité : route, voies ferrées...
- Image : tourisme...
- Nœuds : attractivité, territoires limitrophes...

Enjeux liés à l'organisation urbaine et territoriale de Limoges à l'échelle de l'agglomération

Le renforcement de Limoges, pôle structurant du bassin de vie et du cadre de vie de l'agglomération

- Equilibre entre ville centre et communes périphériques...
- Démographie : ménages, habitat, social...
- Economie : concentration, activité...
- Environnement : grands paysages, trame verte et bleue...
- Equipements : sport, culture, enseignement...

Enjeux liés à l'attractivité de la commune centre et son cadre de vie

La recherche d'équilibre et d'interconnexions entre les différents secteurs de Limoges

- Bâti anciens, réhabilitation, construction, social...
- Pôles de vie, commerces de proximité...
- Déplacements alternatifs...
- Environnement : corridors urbains, continuités, cours d'eau, parcs, ...
- Paysages, patrimoine, architecture...
- Equipements : sport, culture, enseignement...
- Ressources naturelles, énergies

Thèmes développés

Enjeux liés au positionnement de Limoges à l'échelle régionale et nationale

L'affirmation du positionnement et du rayonnement de Limoges à l'échelle du Grand Sud Ouest

Le pouvoir d'attraction et de rayonnement de Limoges	Le rayonnement de Limoges dans la région Nouvelle Aquitaine
	Les complémentarités et partenariats à développer avec Bordeaux
	La place de Limoges au sein d'une armature urbaine à construire à partir du réseau de villes moyennes voisines de Brive, Poitiers, Angoulême et Périgueux
Le positionnement de Limoges comme pôle économique et de services majeurs	La recherche de la dynamique de l'emploi observée entre 1999 et 2009 face à une baisse qui depuis touche tous les secteurs d'activités
	La création des conditions pour inverser la courbe du chômage
	La pérennité des fonctions industrielles, administratives et de services de Limoges
	L'affirmation du rayonnement commercial de Limoges
	Le maintien d'un pôle universitaire majeur et la valorisation des synergies universités/centres de recherches/industrie
	La valorisation des filières spécifiques et porteuses (céramique, papier, imprimerie...)
La valorisation de la situation géographique de Limoges pour saisir les opportunités d'ouverture et de développement	La maintenance d'un aéroport international performant
	Le lien entre l'armature urbaine de l'aire urbaine de Limoges et de la future région avec l'organisation des mobilités
	Le renforcement d'une bonne accessibilité ferroviaire : La valorisation du nœud ferroviaire et le rôle de la gare de Limoges
	La poursuite de l'amélioration de l'accessibilité routière vers et depuis Limoges
La valorisation du fort potentiel touristique	Le développement de l'offre d'hébergement de groupe en centre-ville (hôtel de charme, ...)
	La valorisation des savoir-faire limougeaux en lien avec le patrimoine

Enjeux liés à l'organisation urbaine et territoriale de Limoges à l'échelle de l'agglomération : Le renforcement de Limoges, pôle structurant du bassin de vie et du cadre de vie de l'agglomération

Le renforcement de Limoges dans sa place de ville centre de l'agglomération	Le rôle de Limoges comme « chef de file » de l'aire urbaine
	Le maintien du poids de population de Limoges dans son aire urbaine
	Le maintien de la dynamique démographique positive de retour depuis la fin des années 1990 face au risque potentiel d'une nouvelle baisse de population
	Le maintien des jeunes ménages sur Limoges en limitant les départs vers la périphérie : rééquilibrage et diversité sociale des populations accueillies entre la ville centre et les autres communes de l'agglomération
	La recherche d'un niveau d'équipement suffisant pour accueillir la population à venir et renforcer l'attractivité du territoire
La réponse à tous les besoins en matière de logements	Le développement d'une offre adaptée en logements pour répondre au départ de ménages vers les communes périphériques <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise des mobilités domicile-travail toujours plus nombreuses et longues : réponse aux besoins en logements des actifs travaillant sur Limoges et organisation des mobilités • L'amélioration qualitative de l'offre en logements en lien avec les parcours résidentiels
	La localisation de l'offre en logements en lien avec les services, équipements et transports
	La prise en compte de la diminution de la taille des ménages dans l'offre de logements
	L'anticipation du vieillissement de la population par une offre en logement adaptée et proche des services et transports
	L'amélioration du parc de logements locatifs afin de faciliter la remise en location et de permettre un maintien du niveau de loyer
La réponse aux besoins en logements pour des besoins spécifiques : jeunes et étudiants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, ménages défavorisés, gens du voyage...	

Enjeux liés à l'organisation urbaine et territoriale de Limoges à l'échelle de l'agglomération : Le renforcement de Limoges, pôle structurant du bassin de vie et du cadre de vie de l'agglomération

L'équilibre et les liens entre espaces urbanisés et espaces préservés	La valorisation, la préservation et l'usage de la trame verte et bleue : <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de la trame verte et bleue comme support de projets : mobilités douces, loisirs, agriculture... • La conciliation entre développement urbain et maintien des fonctionnalités écologiques des milieux naturels : préservation et valorisation des continuités écologiques existantes, restauration de continuités utiles à la trame verte et bleue
	La valorisation de la Vienne, de l'Aurence, de l'Auzette et de la Valoine, éléments naturels structurant dans l'histoire de Limoges
	L'intégration paysagère des limites urbaines et la préservation du paysage de campagne aux portes de la ville
L'interconnexion entre les quartiers et le développement d'alternatives aux déplacements en véhicule individuel	La maîtrise de l'augmentation des mobilités domicile-travail (flux et distances) à l'échelle de l'agglomération
	L'affirmation de la gare de Limoges-Bénédictins comme un pôle multimodal efficace et permettant toutes les mobilités
	L'optimisation et la mise en cohérence des réseaux de transports urbains et interurbains (bus et TER) pour créer les conditions d'un usage plus important
	L'affirmation du lien urbanisme-transport dans les réflexions liées au développement urbain en s'appuyant notamment sur la présence d'une desserte dense en trolley et sur des lignes de transports en commun structurantes
	Le développement de la desserte en TC et accès piétons, notamment aux abords des pôles commerciaux majeurs.

Enjeux liés à l'attractivité de la commune centre et de son cadre de vie

La recherche d'équilibre et d'interconnexions entre les différents secteurs de Limoges

La complémentarité entre centre-ville, faubourgs, grands faubourgs, et les quartiers à la campagne	La consolidation du poids et du rôle du centre
	Le développement d'une offre en logement social, notamment en centre-ville pour participer à sa redynamisation
	Le renforcement et la création de centralités lisibles et connectées pour optimiser les réseaux de transports en commun
	Le renforcement de centralités de proximité dans certains quartiers
	L'arrêt de la perte de population sur la partie centrale par des actions sur les quartiers les moins attractifs
	La prise en compte des disparités entre quartiers pour déterminer les besoins en logements futurs
	La mixité fonctionnelle dans le tissu bâti dans un objectif de rapprochement domicile-service-loisirs réduisant les distances des déplacements quotidiens
Le renouvellement urbain dans une approche globale	Le réinvestissement du centre-ville de Limoges dans toutes ses fonctions (habitat, commerces, services, équipements, espaces publics...)
	La poursuite d'actions de requalifications urbaines pour conforter l'offre en logements dans une démarche de mixité
	L'amélioration de la qualité du parc de logements anciens
	La réponse à l'augmentation du nombre de logements vacants
	La résorption de l'habitat insalubre en particulier dans les vieux quartiers
	La poursuite des dispositifs visant la résorption de l'habitat insalubre
	La rénovation thermique du parc existant et ancien de logements

Enjeux liés à l'attractivité de la commune centre et de son cadre de vie

La recherche d'équilibre et d'interconnexions entre les différents secteurs de Limoges

Le renforcement d'une offre en équipements et services diversifiée et de qualité à l'échelle de Limoges et de ses quartiers	L'adéquation entre l'offre scolaire, la population vivant sur Limoges et l'accueil de nouvelles populations
	Le maintien, voire le renforcement, d'un maillage en équipements bien réparti sur le territoire
	Le lien entre armature commerciale et armature urbaine dans une démarche de proximité et de quotidienneté
	L'anticipation du vieillissement de la population
	La prise en compte du vieillissement de la population en matière d'offre d'équipements
	La mise en place de dispositifs de maintien à domicile des personnes âgées
	La prise en compte de l'armature numérique
La préservation et la valorisation du patrimoine naturel, paysager et du cadre de vie dans une démarche de projet	La protection de manière adaptée des cœurs de biodiversité et de leurs zones tampons utiles à la trame verte et bleue
	Le renforcement du réseau d'espaces verts, relais pour le maintien de la nature en ville, dans le cadre d'une politique urbaine de densification
	La qualité des entrées de ville en lien avec le grand paysage, les espaces de reconquête et la trame verte et bleue
	La préservation et la valorisation des éléments naturels dans le cadre des opérations d'aménagement
	Le développement des mobilités douces à l'échelle de Limoges en s'appuyant notamment sur les trames verte et bleue
	Le développement d'un maillage vélo dense et continu en lien avec le schéma directeur vélo
	La limitation de la place de la voiture en centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> • La réflexion sur l'organisation du stationnement pour contraindre davantage l'utilisation de la voiture en ville • La valorisation du potentiel lié aux déplacements piétons en étendant le secteur piétonnier en centre-ville
	Le maintien des équilibres entre espaces centraux urbanisés et espaces périphériques préservés
	La poursuite des efforts en faveur d'une gestion économe de l'espace et d'une densification et d'une diversification de l'habitat
	Le maintien d'une activité agricole pérenne et la protection des espaces agricoles

Enjeux liés à l'attractivité de la commune centre et de son cadre de vie

La recherche d'équilibre et d'interconnexions entre les différents secteurs de Limoges

La gestion de la ressource en eau, la prise en compte des risques-nuisances et du volet énergétique dans une démarche de projet	L'engagement vers une réduction maximale des rejets d'eaux pluviales vers le réseau, à travers le développement des techniques de gestion alternative pour tous les projets d'aménagement urbain
	La limitation de l'imperméabilisation des sols et du volume des eaux de ruissellement
	La prise en compte des risques, nuisances et sites pollués dans la définition du projet
	La limitation de l'impact des transports et déplacements sur l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des nuisances sonores liées aux déplacements • La création des conditions pour favoriser les transports en commun et modes doux afin de diminuer l'impact sur la qualité de l'air
	La réduction de la consommation énergétique du secteur des transports
	La valorisation des réseaux de chaleur existants
	La rénovation thermique du parc existant et ancien de logements
	La pérennisation de l'alimentation en eau potable du territoire

Les 3 axes stratégiques pour le PADD

ENJEUX

PADD

1

L'affirmation du positionnement et du rayonnement de Limoges à l'échelle du Grand Sud Ouest

Limoges, un pôle régional à conforter

2

Le renforcement de Limoges, pôle structurant du bassin de vie et du cadre de vie de l'agglomération

Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

3

La recherche d'équilibre et d'interconnexions entre les différents secteurs de Limoges

Limoges, une ville et une campagne à vivre

Limoges, un pôle régional à conforter

- 1- Optimiser le positionnement de la métropole
- 2- Renforcer l'attractivité de l'économie locale en confortant son tissu
- 3- Déployer une croissance durable

Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

- 1- Conforter la vocation de « ville à vivre intergénérationnelle »
- 2- Développer une offre de logements diversifiée et adaptée
- 3- Conforter la vocation de Limoges - ville verte
- 4- Poursuivre la diversification de l'offre en matière de mobilité

Limoges, une ville et une campagne à vivre

- 1- Renforcer le centre ville limougeaud
- 2- les faubourgs : tisser la trame des proximités
- 3- Gérer et organiser le développement des extensions urbaines (les grands faubourgs, les quartiers à la campagne ...)
- 4- Objectif transversal à tous les secteurs : assurer un cadre de vie de qualité

Les grandes orientations du Projet de Ville

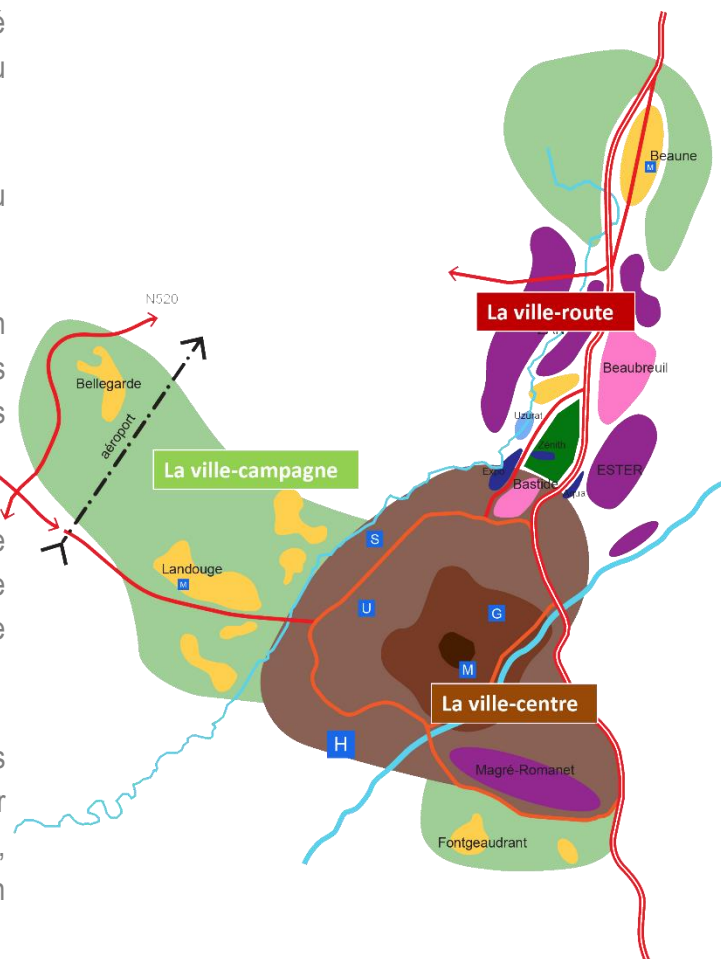
Pourquoi un projet de Ville?

Le projet de ville est une notion flexible qui n'entre pas dans le cadre réglementaire. C'est un projet **spécifique** d'une ville qui propose une **approche qualitative** du territoire communal, une certaine manière d'**inventer la ville de demain** à partir de ses propres caractéristiques.

A l'instar du PADD, il prend en compte de multiples enjeux liés à la qualité du cadre de vie, à l'attractivité démographique et économique, au rayonnement culturel en mettant en valeur toutes les ressources du territoire.

A l'appui de son propre diagnostic, le Projet de Ville a extrait l'ADN du territoire et révélé les 3 visages de Limoges :

- **La ville-route** : empreinte d'une forte identité automobile, organisée en « poches d'urbanisation », elle foisonne d'équipements et d'infrastructures à remettre en lien notamment par le désenclavement des ressources paysagères et l'harmonisation d'une mixité fonctionnelle ;
- **La ville-campagne** : visage rural de la commune, elle contribue pour une large part, à la qualité paysagère de Limoges et à la proximité immédiate des espaces naturels qui bénéficient à tous les limougeauds. La maîtrise de son urbanisation constitue un enjeu fort du projet de territoire ;
- **La ville-centre** : cœur aggloméré et commerçant, intégrant le parc des Berges de Vienne, elle constitue le noyau urbain qu'il s'agira de développer et de densifier, tant du point de vue de son activité (économique, démographique, touristique et culturelle) que de son urbanisation (comblement des dents creuses).

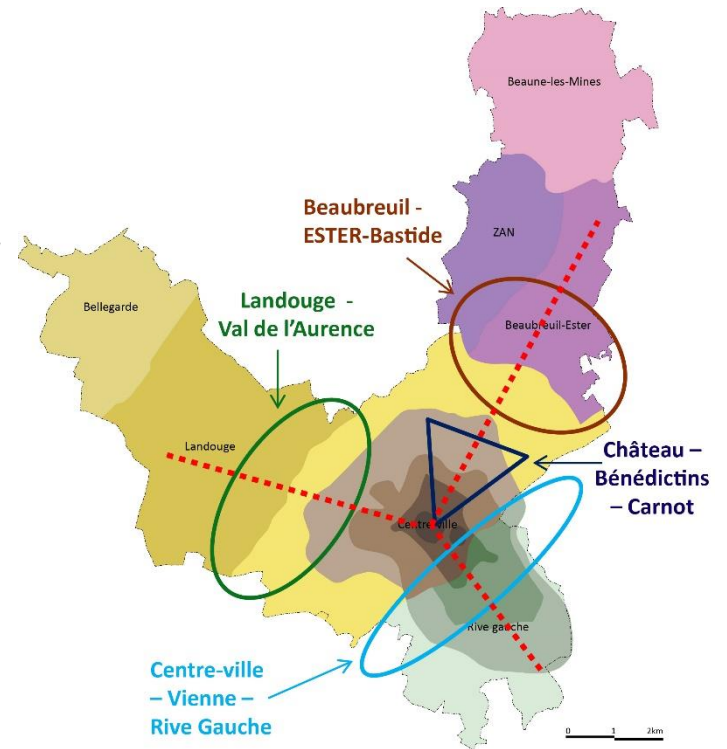


Les grands enjeux pour une Grande Ville à la Campagne

- Faire évoluer la Ville-Route en Ville-Rue afin de la rendre plus urbaine et tisser les liens entre ses différentes composantes urbaines et paysagères
- Valoriser la Ville-Campagne dans ses liens avec le centre-ville, faire dialoguer habitat et nature
- Faire grandir le centre-ville à la hauteur d'un cœur d'agglomération

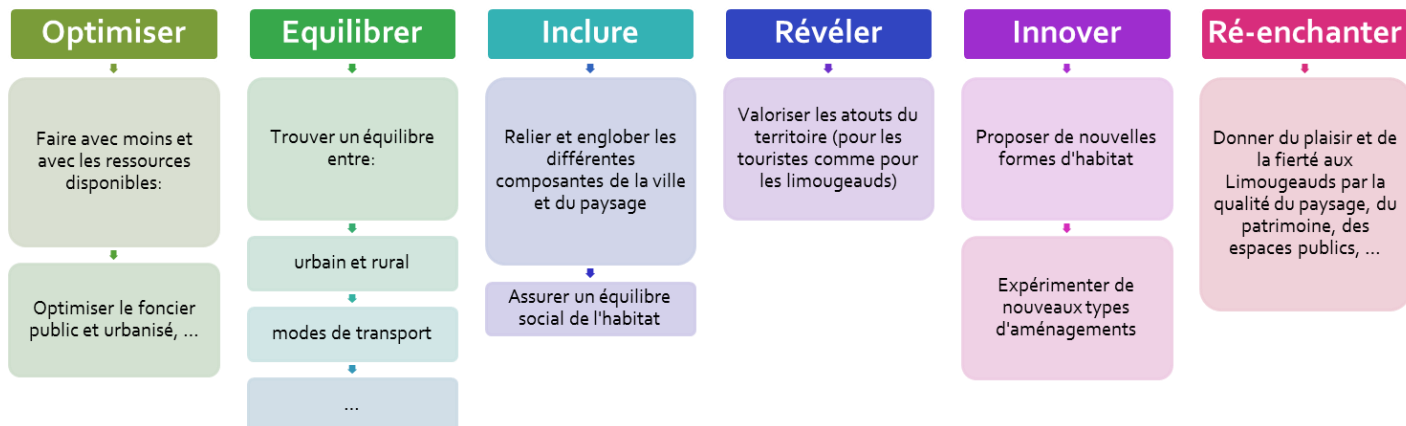
Aux enjeux spécifiques de chaque « ville » s'ajoutent celui, plus complexe de leur **articulation** entre elles.

Ainsi, la cohérence globale du projet urbain de Limoges s'appuie sur la définition d'orientations structurantes sur les **4 grands secteurs à enjeux**.



Les actions-guide et la dynamique du projet de Ville

Elles sont au nombre de 6 et se déclinent de façon transversale dans toutes les lignes directrices du PADD.



Axe 1

Limoges, un pôle régional à conforter

Limoges, un pôle régional à conforter

1- Optimiser le positionnement de la métropole

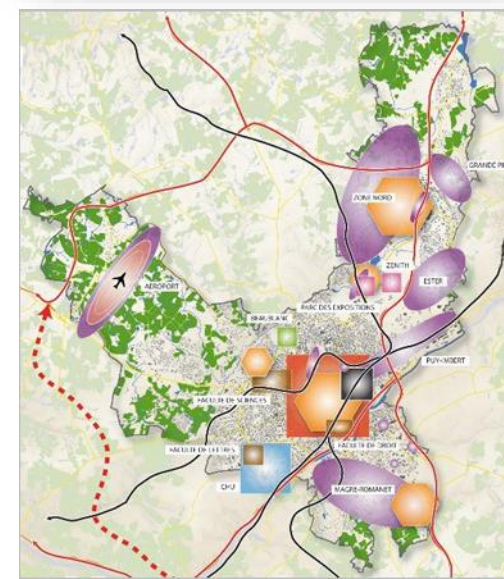
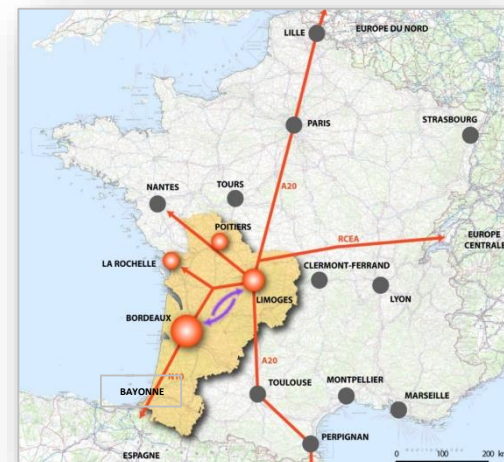
- 1-1 Assoir le rôle de Limoges au sein de sa nouvelle Région
- 1-2 Améliorer l'accessibilité métropolitaine
- 1-3 Conforter l'offre commerciale de niveau métropolitain : centre ville, grands pôles commerciaux
- 1-4 Déployer une offre de services de niveau métropolitain

2- Renforcer l'attractivité de l'économie locale en confortant son tissu

- 2-1 Développer les pôles d'excellence, les filières spécifiques et porteuses
- 2-2 Optimiser, renforcer le foncier d'accueil de la sphère productive
- 2-3 Développer les synergies entre les formations supérieures, le centre de recherche et l'économie locale
- 2-4 Maintenir une activité agricole
- 2-5 Compléter l'offre en hébergement touristique, développer le tourisme urbain (patrimoine, savoir faire , espaces naturels...)

3 – Déployer une croissance durable

- 3-1 Limoges Ville Santé Citoyenne
- 3-2 Limoges Ville Verte
- 3-3 Limoges, Ville à « énergie positive »

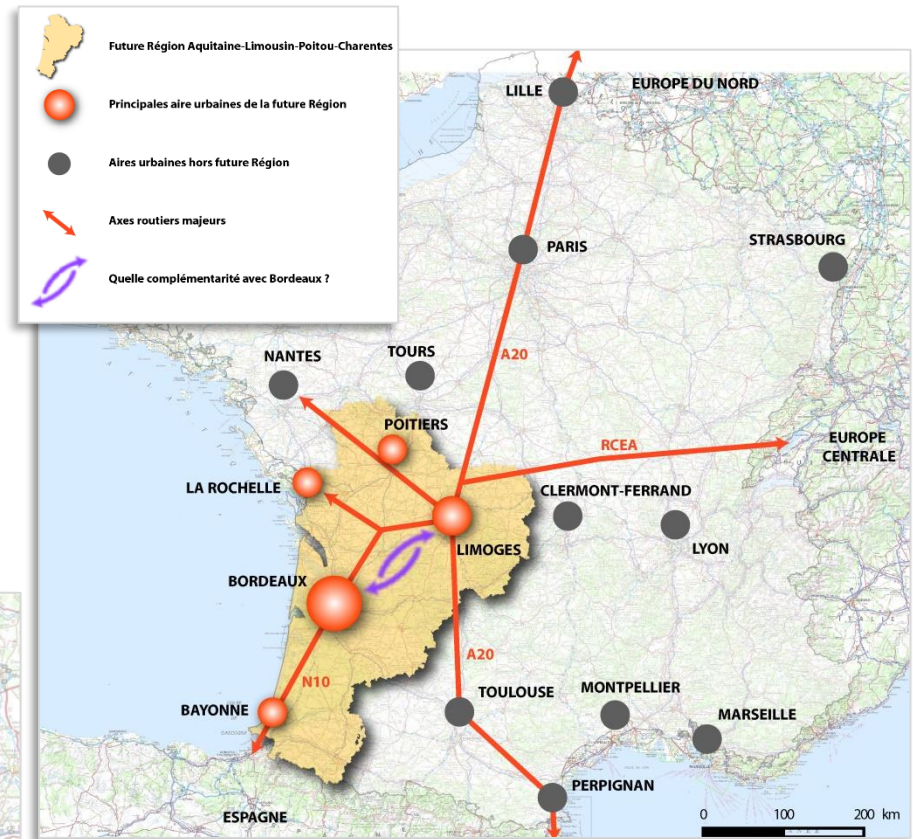
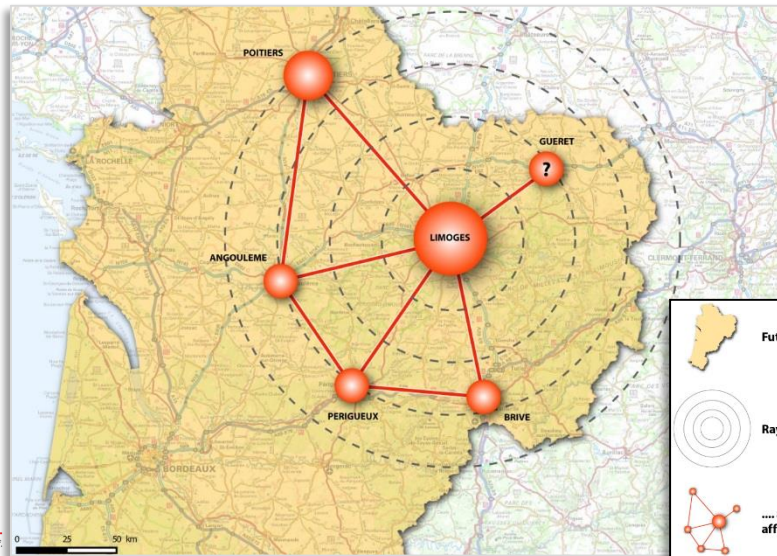


Limoges, un pôle régional à conforter

1- Optimiser le positionnement de la métropole

1-1 Assoir le nouveau rôle de Limoges au sein de sa nouvelle Région

- Anticiper les effets liés à la nouvelle Région et conforter le positionnement régional de Limoges
- Permettre la mise en place d'une complémentarité avec Bordeaux et Poitiers
- Créer un réseau cohérent avec les villes moyennes de proximité



Limoges, un pôle régional à conforter

1-2 Améliorer l'accessibilité métropolitaine

- Développer l'accessibilité ferroviaire, valoriser le nœud ferroviaire et le rôle de la gare de Limoges :

La Gare des bénédictins doit être le support d'un projet urbain. Cet objectif traduit la volonté de créer les conditions permettant de contribuer à :

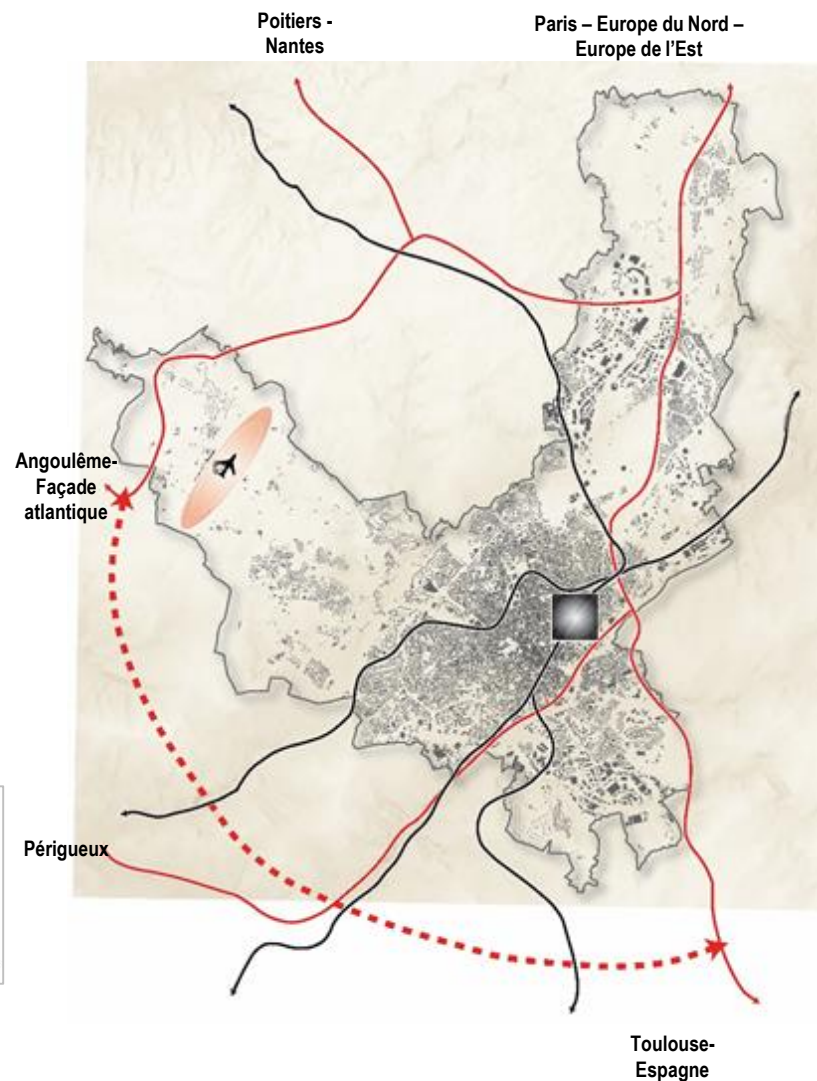
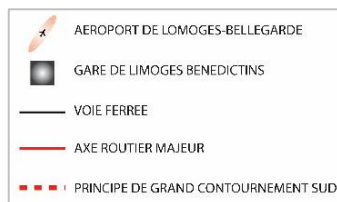
- Améliorer les liens avec Bordeaux : rôle important des 2 gares (Bénédictins et Charentes)
- Travailler au maintien de la ligne POLT
- Soutenir la réouverture de l'axe Est-Ouest : la ligne Bordeaux – Limoges – Lyon

- Conforter l'accessibilité routière : (carte ci-contre)

- Permettre l'évolution de l'A20 pour répondre à son usage de voie de transit et l'adaptation des échangeurs en lien avec la qualité des entrées de ville
- Permettre l'évolution de la N520 pour conforter le contournement nord
- Améliorer le réseau Limoges Poitiers, Limoges Périgueux

Observation : la ville de Limoges précise que le principe de grand contournement sud constitue un projet important et structurant à l'échelle de l'agglomération pour conforter son attractivité régionale et anticiper sur l'évolution des besoins en matière d'organisation des déplacements.

- Pérenniser la desserte aérienne
- Accompagner le confortement et le développement de la desserte numérique



Limoges, un pôle régional à conforter

1-3 Conforter l'offre commerciale de niveau métropolitain : centre ville, grands pôles commerciaux

- Maintenir et organiser le développement des principaux équipements commerciaux contribuant d'une part au rayonnement et au positionnement régional de la ville, et d'autre part à la création d'emplois et à la vitalité du territoire.
- Dynamiser et encadrer l'évolution et la requalification de ces principaux équipements commerciaux . Une démarche privilégiant la recherche d'une qualité urbaine et paysagère et la mixité des fonctions sera mise en place.

Centre-Ville (Place de la Motte)

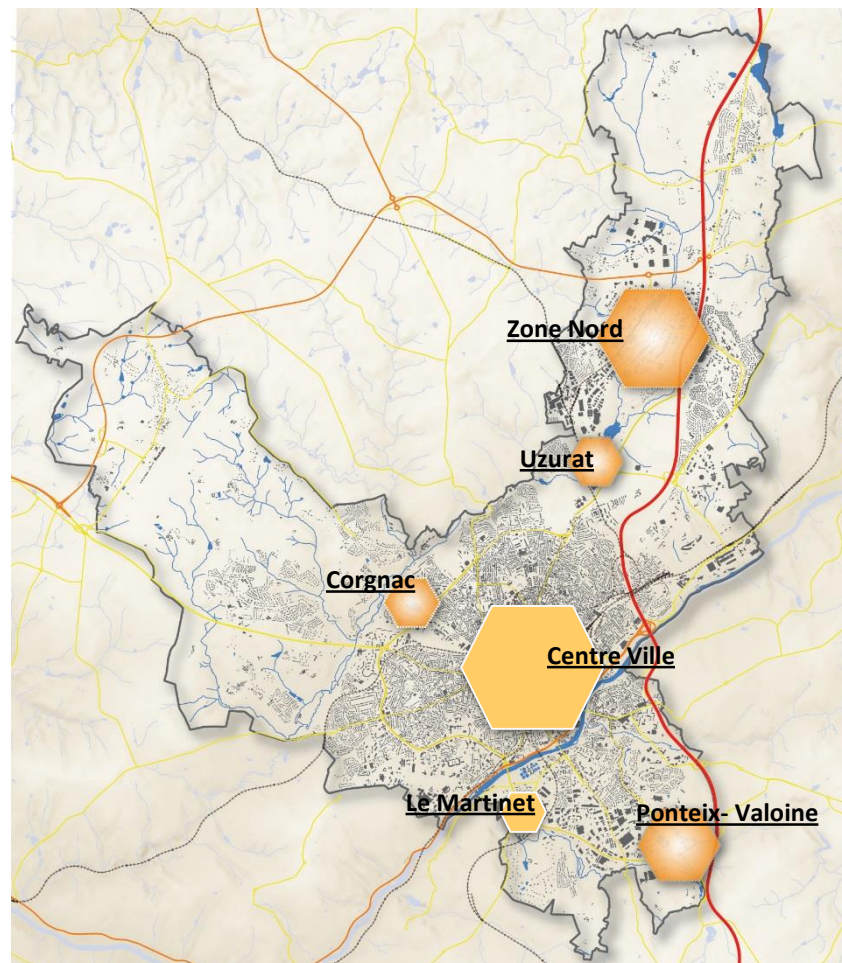


Family Village



Source : Google Maps

Localisation des principaux pôles commerciaux



Limoges, un pôle régional à conforter

1-4 Déployer une offre de services de niveau métropolitain

- Transformer le palais des expositions
- Envisager l'implantation d'un centre de congrès
- Conforter l'offre culturelle au service de l'attractivité de l'agglomération : musée, centres culturels, festivals...
- Créer les conditions d'implantation d'un équipement national sportif et adapter les équipements sportifs de la commune et notamment le site de Beaublanc (développement et amélioration de l'existant) afin de conforter son identité
- Développer la formation supérieure :
 - Conforter et permettre le développement des différents sites universitaires
 - Conforter le site d'ESTER
 - Renforcer les synergies entre les principaux pôles d'enseignement supérieur

Zénith



Palais de expositions



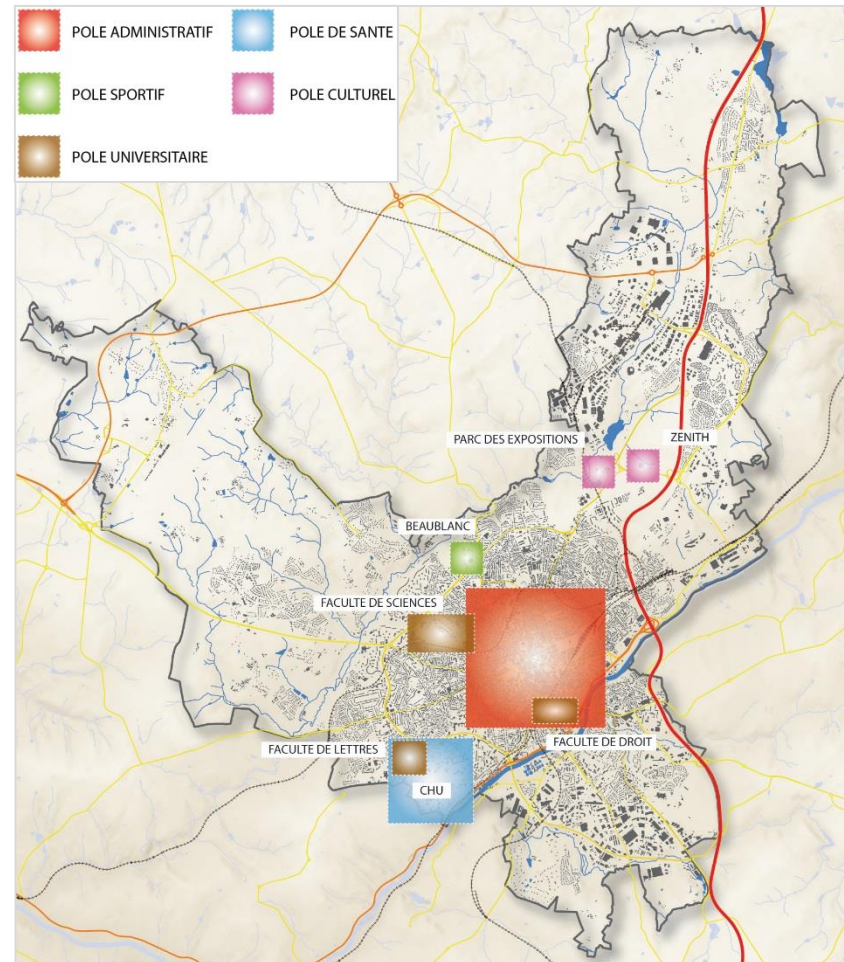
Beaublanc



Faculté de Lettres et Sciences Humaines



Localisation de l'offre de services de niveau métropolitain



Limoges, un pôle régional à conforter

2- Renforcer l'attractivité de l'économie locale en confortant son tissu

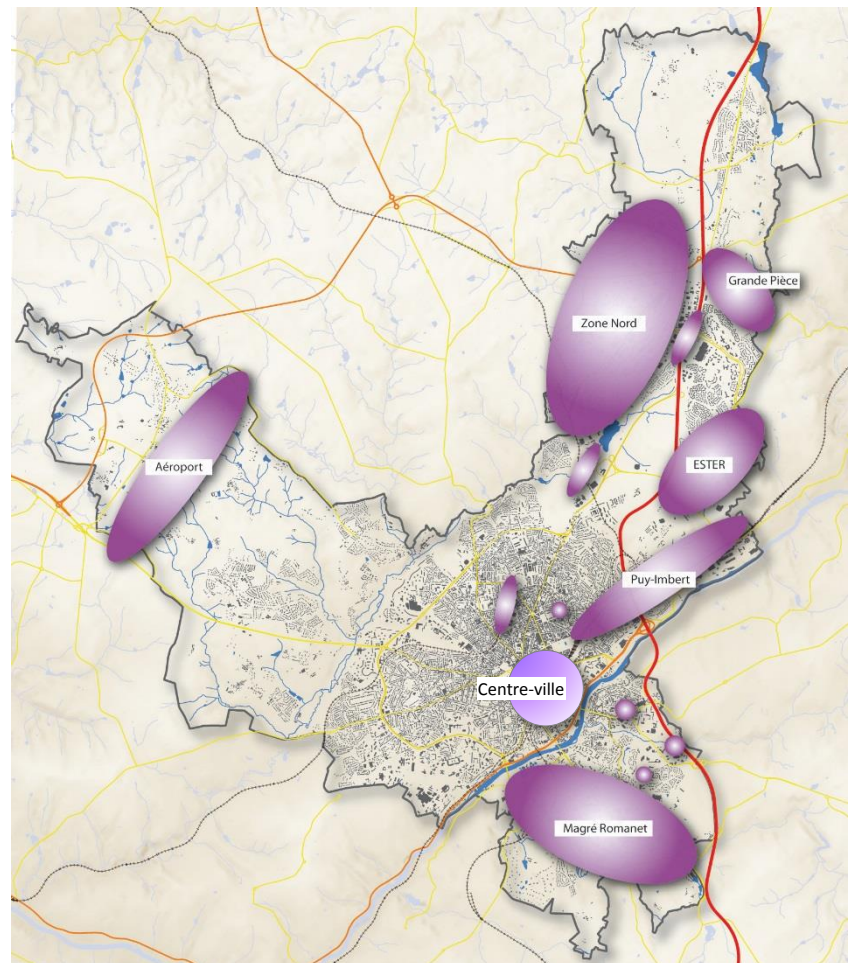
2-1 Développer les pôles d'excellence, les filières spécifiques et porteuses

- Privilégier le Site d'Ester pour le développement du Pôle Européen de la Céramique et du Pôle Elopsys, (synergies entre l'Institut de Recherches Xlim et le tissu industriel composé d'équipementiers électrique, électronique et optique).

2-2 Optimiser, renforcer le foncier d'accueil de la sphère productive

- Adapter, favoriser la mutation et la requalification des parcs d'activités.
- Développer, étendre si nécessaire les parcs d'activités existants.
- Renforcer la lisibilité des pôles d'activité tout en autorisant la mixité fonctionnelle (préférer les sites de la Zone Nord et Magré Romanet pour le développement industriel tout en prenant en compte la diversité des fonctions urbaines présentes sur ces sites)
- Permettre l'implantation de services pour les employés et les entreprises notamment en matière de restauration, de loisirs etc.
- Améliorer la desserte des principaux sites d'accueil des activités économiques par une diversification des modes d'accès (transport en commun, desserte routière, modes doux etc.)

Localisation des principaux sites d'accueil des Activités Economiques



Limoges, un pôle régional à conforter

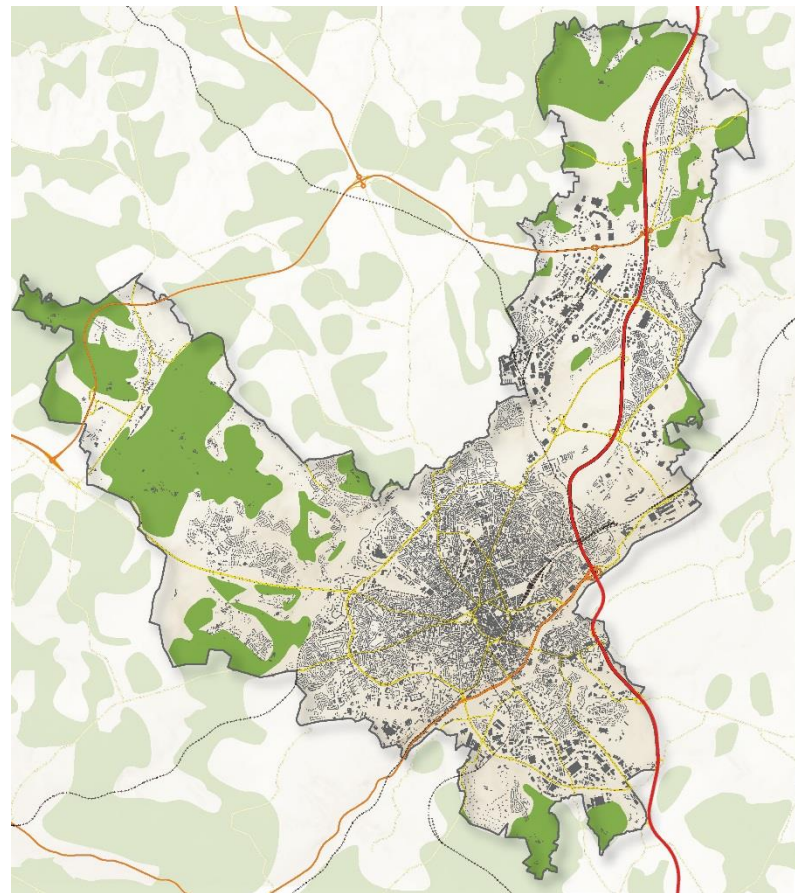
2-3 Développer les synergies entre les formations supérieures, le centre de recherche et l'économie locale

- Favoriser le développement d'ESTER
- Permettre le confortement du Pôle Santé

2-4 Maintenir une activité agricole

- Assurer le maintien et la diversification de l'activité agricole.
- Permettre le développement des filières composant cette activité ou complémentaire à l'agriculture : transformation, activités agroalimentaires...
- Permettre le développement d'une agriculture de proximité et de circuits de proximité (zones agricoles maraichères, etc.) afin de promouvoir un lien fort entre la ville et les espaces naturels et agricoles

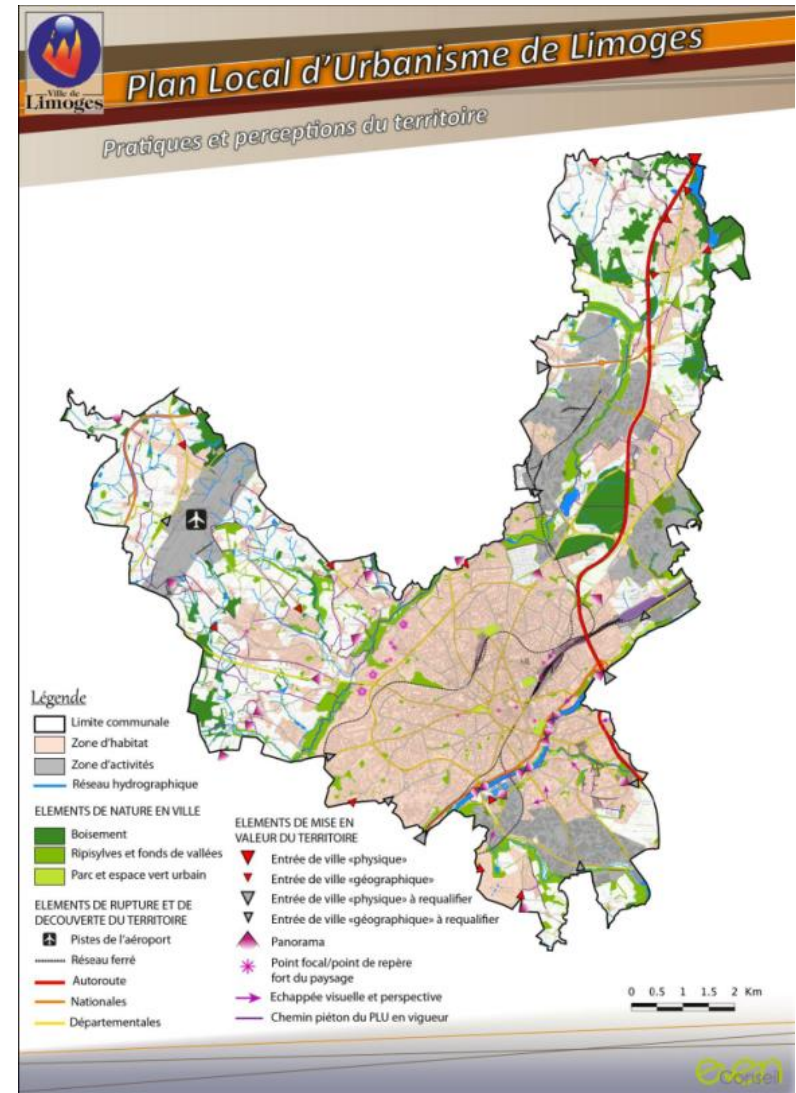
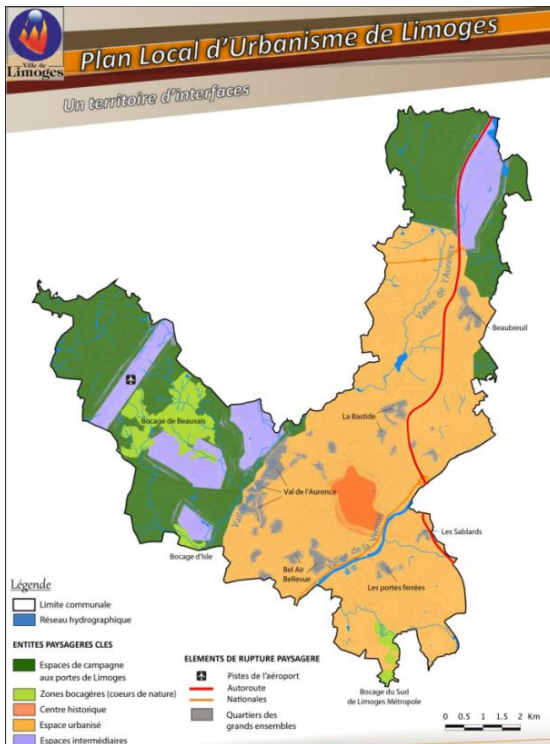
Localisation des principaux sites à enjeux agricoles



Limoges, un pôle régional à conforter

2-5 Compléter l'offre en hébergement touristique, et développer le tourisme urbain (patrimoine, savoir faire , espaces naturels)

- Valoriser le label « Ville d'Art et d'Histoire », un des principaux atouts du territoire
- Développer une offre hôtelière complémentaire à l'existant (hôtels de charme...)



Limoges, un pôle régional à conforter

3- Déployer une croissance durable

3-1 Limoges Ville Santé Citoyenne

- Contribuer au maintien et au développement d'une offre de services proximité (santé, justice...)
- Favoriser le développement d'une collectivité solidaire par une démarche partenariale et participative,
- Améliorer en continu la qualité de l'environnement en agissant sur le bâti, le social, l'économique et la mobilité, en particulier la mobilité active

3-2 Limoges Ville Verte

- Affirmer une image de « Ville Verte » en garantissant la qualité des grands paysages et du cadre de vie. Cet objectif porte sur :
 - les grands espaces naturels et agricoles
 - les espaces naturels liés aux vallées
 - les espaces naturels ou espaces verts situés au cœur ou au contact des espaces urbanisés
 - les espaces urbanisés (valorisation des espaces verts, espaces publics aménagés, traitements de façades ou de toitures...)

3-3 Limoges Ville à « énergie positive »

- Permettre les projets d'usine de biomasse afin de valoriser les déchets, notamment ceux issus de l'activité agricole
- Conforter et développer les réseaux de chaleur
- Permettre le développement de toutes sources d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, géothermie...)

Axe 2

Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

1- Conforter la vocation de « ville à vivre intergénérationnelle »

2- Développer une offre de logements diversifiés

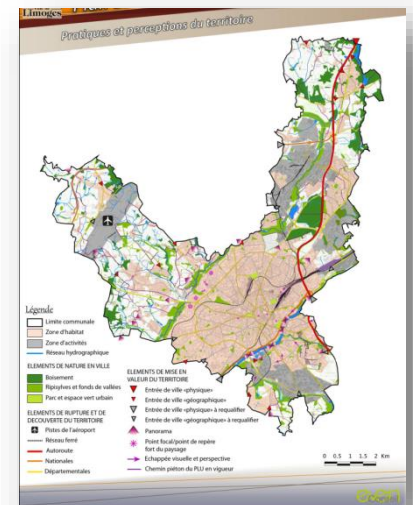
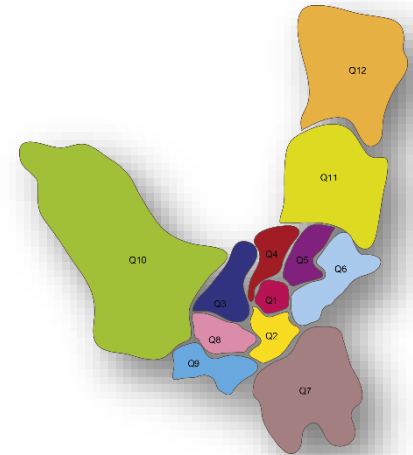
- 2-1 Permettre une production en logements en cohérence avec les besoins du territoire
- 2-2 Diversifier qualitativement et quantitativement l'offre en logements
- 2-3 Equilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire : centre-ville, faubourgs, quartiers à la campagne...

3- Conforter la vocation de Limoges – ville verte

- 3-1 Décliner la TVB comme support de préservation, de protection et d'usage (dans le tissu urbain et à l'échelle du territoire communal)
- 3-2 Economiser l'espace en produisant des formes urbaines adaptées
- 3-3 Promouvoir les énergies renouvelables

4- Promouvoir la diversification de l'offre en matière de mobilité

- 4-1 Conforter l'offre en transports en commun et développer l'urbanisation préférentiellement en lien avec la desserte structurante en TC
- 4-2 Développer la complémentarité entre l'offre en TC et la desserte ferroviaire et affirmer le rôle structurant des pôles multimodaux de la Gare des Bénédictins et de la gare des Charentes



Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

1- Conforter la vocation de « ville à vivre intergénérationnelle »

La population limoges 2015 est de 133 627 habitants (source INSEE). La diminution de la démographie est confirmée par le recensement de 2015 avec une baisse de l'ordre de 900 habitants depuis 2009. Il est observé que le départ des militaires suite aux réformes nationales représente environ un millier de foyers.

- Créer les conditions d'accueil d'une population de 138 000 habitants en 2030
- Accueillir environ 4000 habitants supplémentaires d'ici 2030
- Maintenir et favoriser l'accueil des jeunes ménages et des familles
- Rendre la ville attractive pour toutes les générations
- Prévoir un développement urbain mixte et équilibré : emplois, habitat, équipements, services...

Scenarii d'évolution	Années	1990	1999	2009	2015	2020	2025	2030	
Population	Croissance nulle	133486	133924	139 216	133 627	133 627	133 627	133 627	443 lg/an
			0,0%	0,4%	-0,6%	0%	0%	0%	
Variation annuelle	Croissance modérée	133486	133924	139 216	133 627	134 969	136 324	137 692	597 log/an
			0,0%	0,4%	-0,6%	0,2%	0,2%	0,2%	
Population estimée	Croissance forte	133486	133924	139 216	133 627	136 321	139 069	141 873	755 log/an
			0,0%	0,4%	-0,6%	0,4%	0,4%	0,4%	

Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

2- Développer une offre de logements diversifiée et adaptée

2-1 Permettre une production en logements en cohérence avec les besoins du territoire

- Permettre une production annuelle de l'ordre de 450 à 600 logements pour répondre aux objectifs démographiques

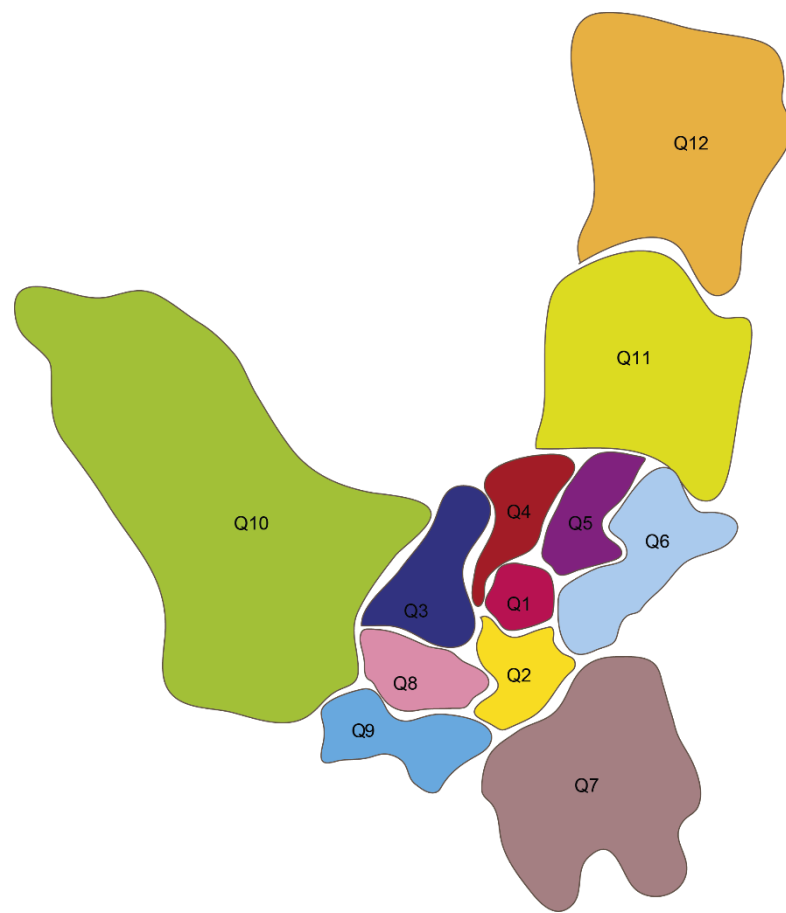
2-2 Diversifier qualitativement et quantitativement l'offre en logements

- Prévoir des logements pour les familles (habitat individuel, individuel groupé, collectif) (notamment T3 et +)
- Répondre aux besoins des étudiants (proximité des TC, des sites d'enseignement supérieur et du cœur de ville)
- Produire des logements adaptés : ménages en difficultés, personnes âgées, hébergement des jeunes
- Lutter contre l'habitat indigne
- Maintenir une offre de logements sociaux équilibrée et adaptée à l'échelle du territoire de Limoges et de son agglomération

Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

2-3 Equilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire : centre ville, faubourgs, quartiers à la campagne...

- Territorialiser la programmation de la politique de l'habitat sur les 12 grands quartiers de la ville (cf. carte)
- Implanter la nouvelle offre en logements sociaux prioritairement à proximité des points de desserte en transport en commun et des cœurs de quartiers (Cf. axe3 du PADD)
- Orienter la réalisation de logements sociaux sur les quartiers « déficitaires » : Centre-ville, Carnot, Beaune-les-Mines et sur les quartiers non identifiés « QPV –quartier politique de la ville »
- Favoriser le renouvellement urbain et la reconquête des logements vacants
- Promouvoir une solidarité à l'échelle de l'agglomération
- Favoriser la mobilisation du foncier maîtrisé (Ville de Limoges, Bailleurs sociaux...) pour la production de nouveaux logements

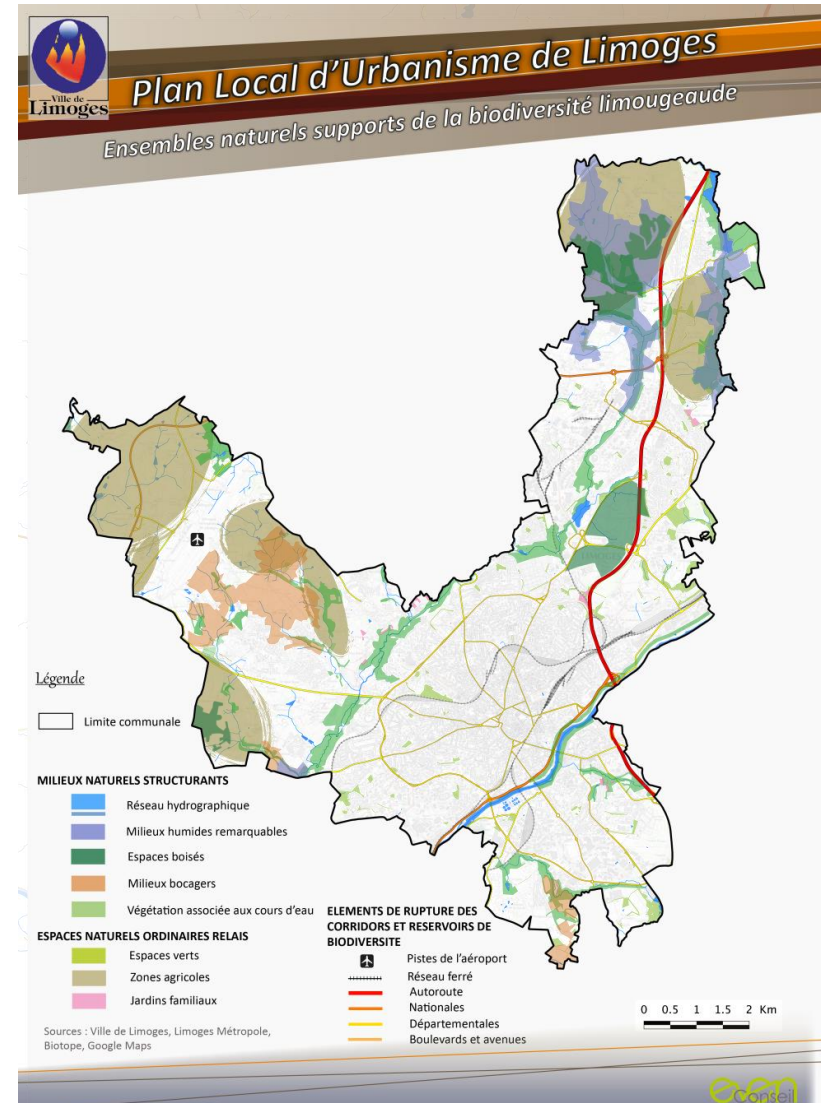


Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

3- Conforter la vocation de Limoges - ville verte

3-1 Décliner la TVB comme support de préservation, de protection et d'usage (dans le tissu urbain et à l'échelle du territoire communal)

- Protéger les continuités écologiques (corridors et réservoirs de biodiversité) : espaces naturels, agricoles ...
- Valoriser la trame verte et bleue comme support d'usages :
 - Mobilité douce, promenade, manifestations...
 - Maillage vert : parc urbain, espaces verts ...
 - Mettre en valeur le réseau hydrographique des vallées de la Vienne, de l'Aurence, de l'Auzette et de la Valoine (trame bleue) par des promenades, des parcs de loisirs ...
 - Promouvoir l'aménagement des grands parcs urbains de la Vienne et de l'Aurence et les continuités paysagères entre les 2 vallées (principe d'un grand parc de loisirs autour de la Bastide, Uzurat, le Zénith, l'Aquapolis...)



Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

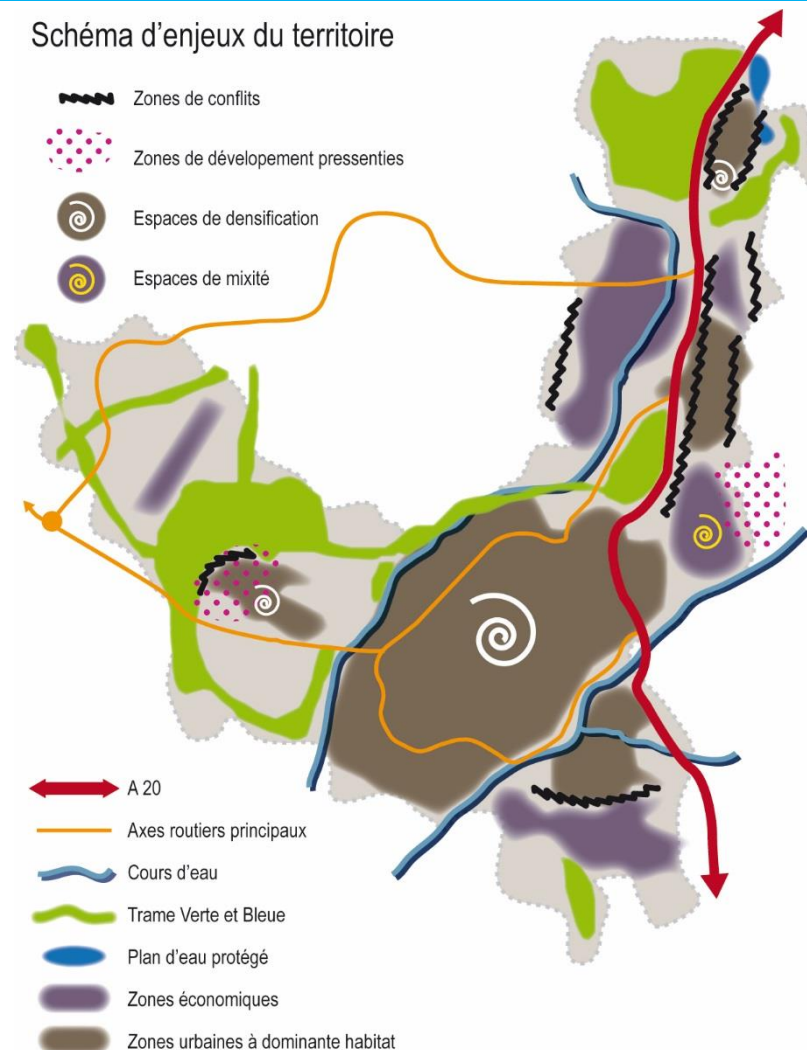
3-2 Économiser l'espace en produisant des formes urbaines adaptées

- Privilégier le renouvellement urbain et l'intensification urbaine
- Urbaniser de nouveaux espaces dans la mesure des besoins
- **Préserver les espaces agricoles et naturels**
- Avoir une gestion économe de l'espace avec un objectif chiffré (cf. objectifs de modération)
- Recomposer, gérer les limites entre ville et campagne
 - Préserver une ceinture maraîchère autour de l'enveloppe urbaine de la ville
 - **Atténuer les coupures viaires**
 - **Favoriser un dialogue habitat / nature (qualité des franges urbaines, urbanisation avec vue...)**

3-3 Promouvoir les énergies renouvelables

- Favoriser le raccordement de nouveaux logements, équipements voire activités aux réseaux de chaleur existants (Centrale d'incinération de Beaubreuil, chaufferie biomasse du Val de l'Aurence)
- Permettre la création de nouvelles installations en prenant en compte des nuisances générées.

Schéma d'enjeux du territoire



Conception / réalisation : Ville de Limoges - Direction du Développement Urbain 2015

Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

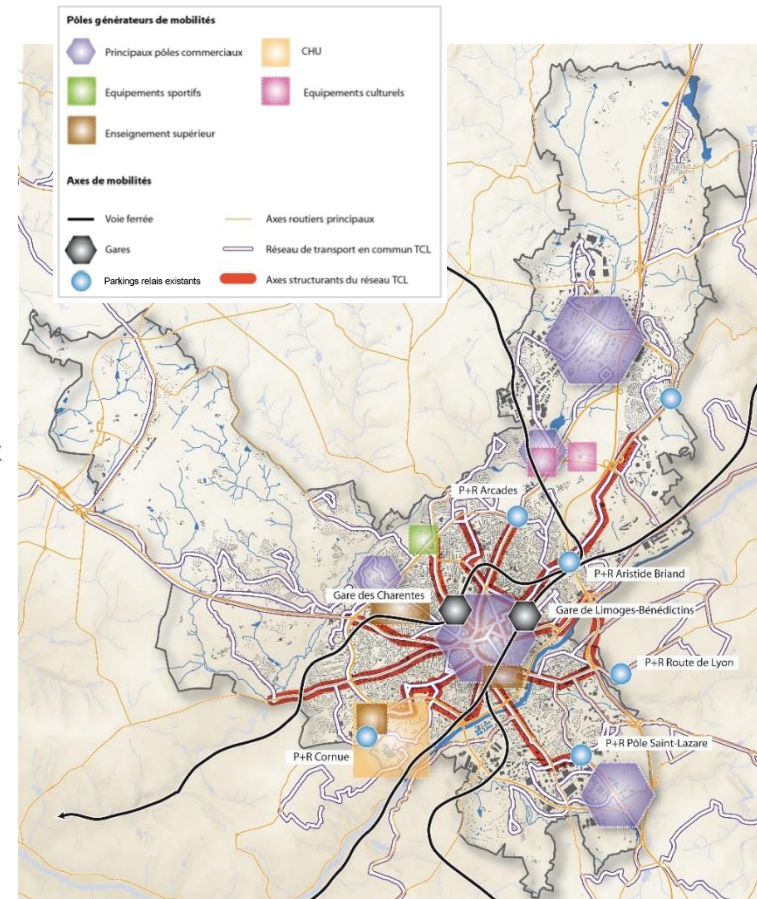
4- Poursuivre la diversification de l'offre en matière de mobilité

4-1 Conforter l'offre en transport en commun et développer l'urbanisation préférentiellement en lien avec la desserte structurante en TC

- Développer le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- Permettre la réorganisation de l'offre en transport urbain sur les axes structurants en lien avec les autres éléments du réseau STCL
- Favoriser le développement urbain autour des points d'arrêt des axes structurants (existants et pressentis), et autour de l'étoile ferroviaire
- Permettre la réorganisation du pôle W. Churchill de réseau de transport
- Favoriser l'accès aux centralités (pôles d'emplois, pôles commerciaux, principaux équipements de santé, sport, culture, enseignement...) par des modes alternatifs à la voiture et notamment les TC, les vélos (mobilité active)...
- Mettre en œuvre le Schéma des Mobilités Urbaines

4-2 Développer la complémentarité entre l'offre en TC et la desserte ferroviaire et affirmer le rôle structurant des pôles multimodaux de la Gare des Bénédictins et de la Gare des Charentes

- Structurer les transports autour de ces pôles
- Structurer un ou des projets urbains autour des gares
- Favoriser le développement de parcs-relais



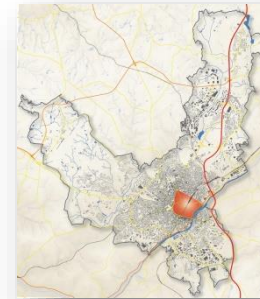
Axe 3

Limoges, une ville et une campagne à vivre

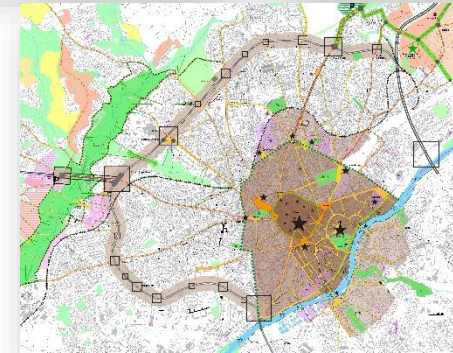
Limoges, une ville et une campagne à vivre

1- Renforcer le centre-ville limougeaud

- 1-1 Attractivité métropolitaine
- 1-2 Un quartier à vivre

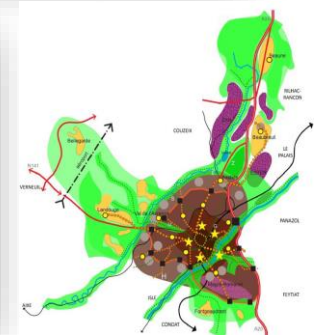


2- Les faubourgs : tisser la trame des proximités



3- Gérer et organiser le développement des extensions urbaines (les grands faubourgs, les quartiers à la campagne...)

- 3-1 Les pôles secondaires
- 3-2 Qualité urbaine
- 3-3 Organisation durable du territoire



4- Objectif transversal à tous les secteurs : assurer un cadre de vie de qualité

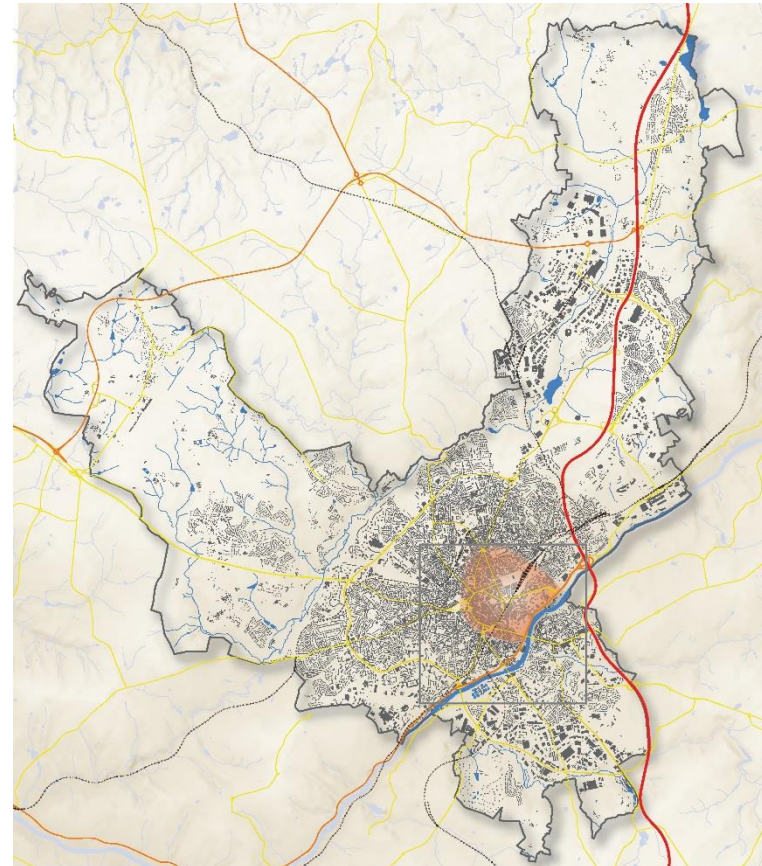
Limoges, une ville et une campagne à vivre

1- Renforcer le centre-ville limougeaud

Deux dimensions à concilier : Attractivité métropolitaine et un quartier « à vivre »

1-1 Attractivité métropolitaine

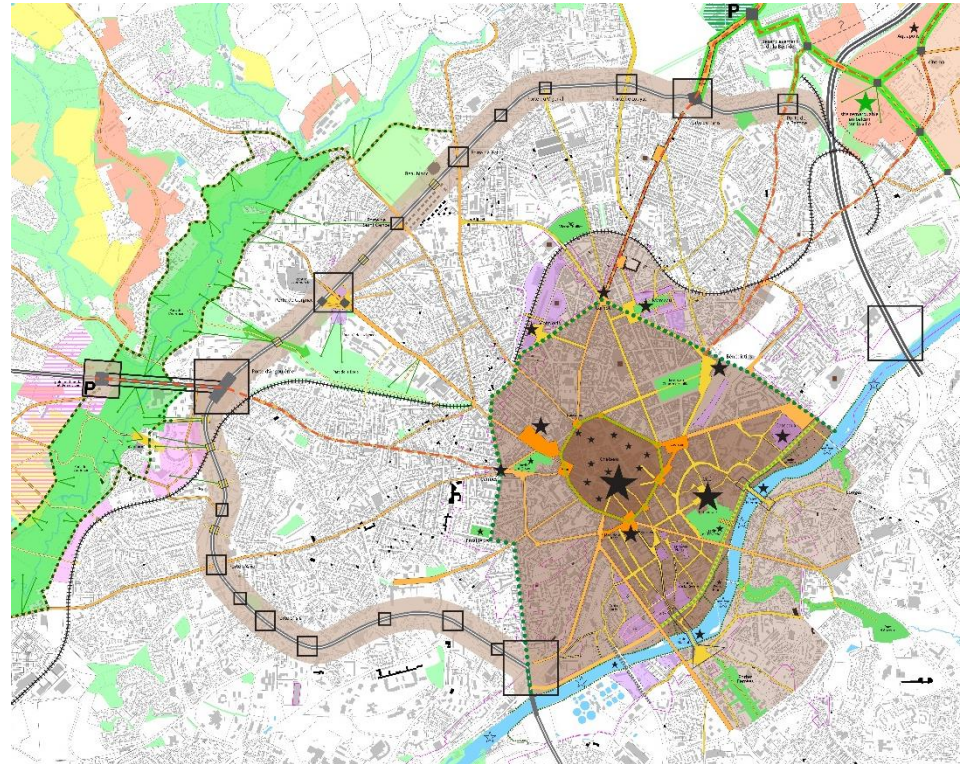
- Travailler sur l'ensemble Gare – centre ville et l'axe Mairie – Gare des Bénédictins : Requalifier les commerces, les bureaux, les activités, et les logements
 - Permettre la requalification de l'espace public
 - Organiser les déplacements et le stationnement avec une réduction de l'empreinte de l'automobile / espace public
 - Aménager un « nouveau quartier » Gare comme une extension du cœur historique riche de toute ses vocations
- Valoriser l'axe Mairie – Gare des Bénédictins comme axe économique et touristique (Porcelaine...)
- Repousser les limites du centre-ville à la recherche d'un cœur d'agglomération structuré :
 - Intégrer les sites péricentraux tels que Carnot et Marceau pour les ouvrir sur la Ville



Limoges, une ville et une campagne à vivre

1-2 Un quartier à vivre

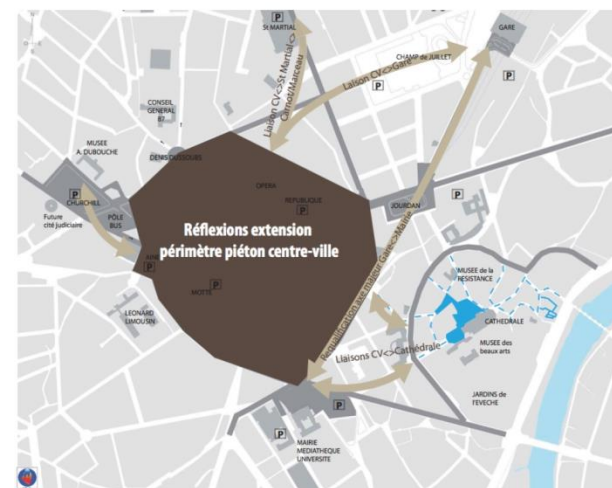
- Améliorer l'offre en matière d'habitat et la qualité du cadre de vie, conforter et développer les activités
 - Améliorer l'offre en matière d'habitat en renforçant la qualité résidentielle du centre ville en lien avec les objectifs de mixité et d'équilibre de l'axe 2
 - Améliorer la qualité du cadre de vie en requalifiant les espaces publics, en préservant et étoffant la trame des espaces verts et en diversifiant leur fonction au bénéfice des habitants
 - Conforter et développer les activités en utilisant le linéaire commercial et permettre un stationnement en adéquation avec les usages
 - Requalifier les boulevards urbains centraux et périphériques dans la recherche d'un apaisement de la pression automobile (notamment sur les quais)



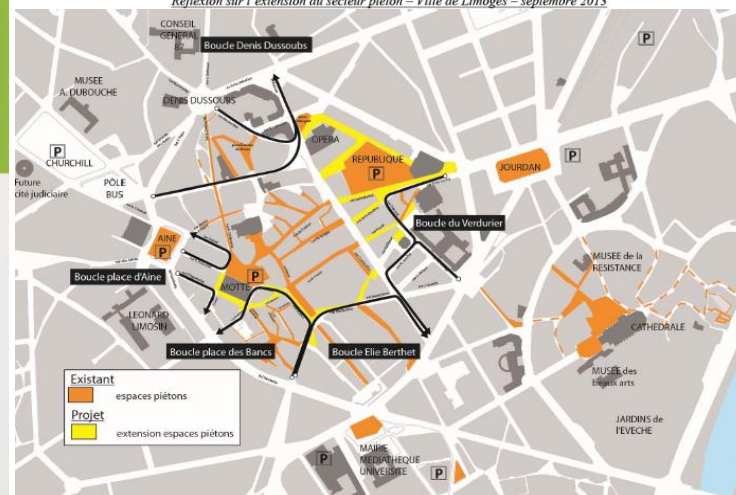
Limoges, une ville et une campagne à vivre

- Améliorer l'accessibilité

- Conforter l'offre et la place des transports urbains
- Favoriser la place des mobilités actives, un meilleur partage de l'espace public tout en préservant un accès efficace aux activités implantées en centre ville.
- Gérer et organiser le stationnement résidentiel.



Réflexion sur l'extension du secteur piéton – Ville de Limoges – septembre 2013



Plan des secteurs résidents

Un tarif préférentiel

Chaque résident peut bénéficier d'un abonnement au tarif de **15€/mois**.

Comment stationner au quotidien?

Apposez votre carte de résident derrière votre pare-brise, accompagnée de votre justificatif de paiement mensuel.

Conditions

Votre domicile doit se situer dans l'un des quatre secteurs concernés. Que le stationnement dans votre rue soit gratuit ou non, vous pouvez bénéficier du tarif résident.

Vous résidez dans le secteur Rapido

Vous bénéficiez du tarif résident dans les rues autorisées du secteur Rapido et dans l'un des secteurs de la zone Tempo (secteur au choix. Ce choix est définitif).

Vous résidez dans les secteurs Tempo 1, Tempo 2 ou Tempo 3

Vous bénéficiez du tarif résident à l'intérieur de votre secteur uniquement.

Vous résidez sur une voie limitrophe à deux secteurs

Vous avez le choix de l'un des deux secteurs. Ce choix est définitif.

Comment bénéficier du tarif résident ?

Un dossier est disponible dans les parkings Vinci Park de Limoges. Vous devez joindre une copie des pièces suivantes :

- carte grise du ou des véhicules concernés (maximum 2 par foyer),
- dernier avertissement de taxe d'habitation (les 2 volets), ou contrat de bail ou acte notarié pour les nouveaux résidents,
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, de téléphone...)

RENSEIGNEMENTS Direction du domaine public

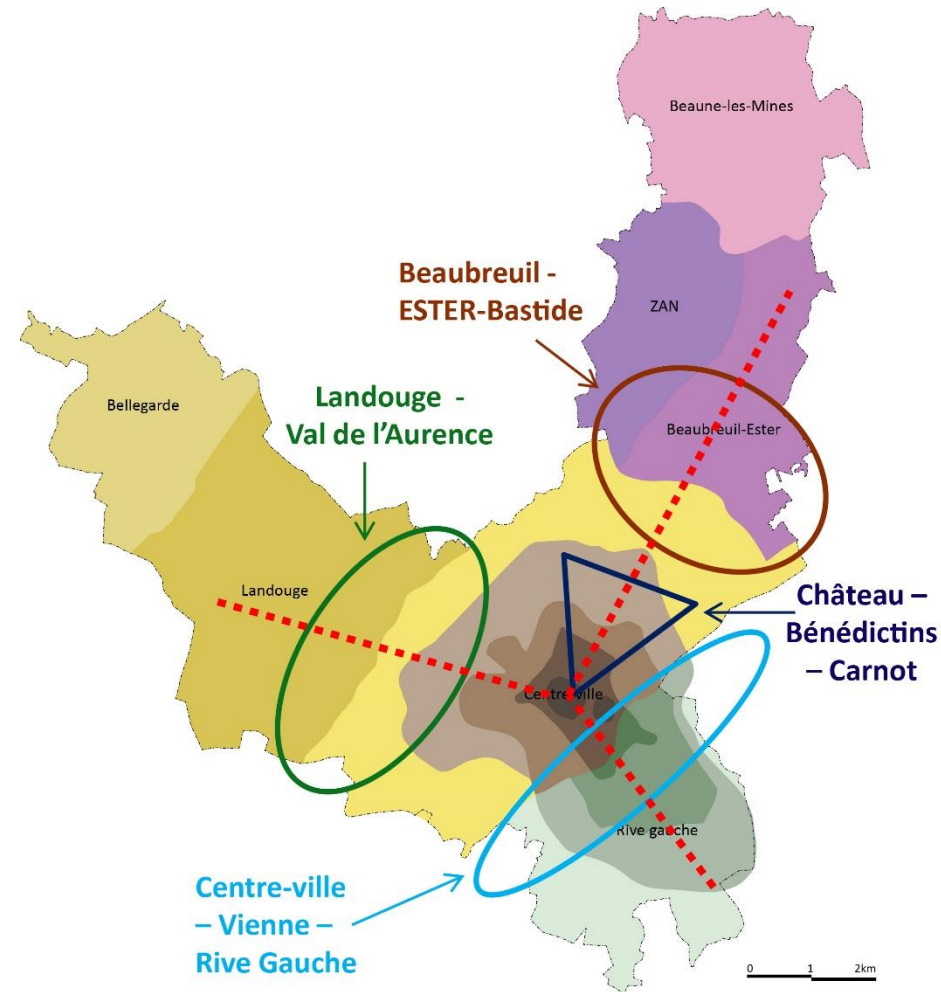
Tel. 05 55 45 63 17

Limoges, une ville et une campagne à vivre

2- Les faubourgs : tisser la trame des proximités

Favoriser un mode de développement urbain qui privilégie la présence au plus proche des habitants de toutes les fonctions nécessaires à leurs besoins : logements, commerces, services, équipements, offre diversifiée en transports, espaces verts, espaces naturels...

- Structurer et qualifier des centralités au cœur de ces quartiers
- Préserver et diversifier les commerces et les services
- Adapter l'offre en équipements aux besoins du territoire
- Renouveler la ville sur elle-même
- Prévoir la densification en priorité autour des cœurs de quartier et des axes structurants de transports en commun en étant attentif aux caractéristiques des tissus urbains (optimiser les espaces urbains existants, densification - développer des éco-quartiers ...),
- Renforcer la qualité des espaces publics
- Préserver les espaces naturels (Vienne, Aurence ...)
- Etoffer les espaces verts de proximité
- Mixer les fonctions des espaces verts publics
- Conforter, étoffer, améliorer le lien entre le centre-ville et les bords de Vienne (rue du Pont Saint Martial – rue Jean Pierre Timbaud et îlots urbains environnants ...)
- Recomposer et requalifier les entrées de ville : Casseaux, Bastide, Beaubreuil, porte Ouest.



Limoges, une ville et une campagne à vivre

- Conforter la desserte en transport urbain en s'appuyant sur le Schéma des Mobilités Urbaines
- Organiser le stationnement de proximité (habitat, commerces, activités...)
- Développer le réseau de pistes cyclables en cohérence avec le Schéma Directeur Vélo en cours d'étude
- Améliorer les liaisons piétonnes en interconnectant les cheminements doux avec les sentiers de randonnée qui font le lien avec la campagne (label Ville Santé Citoyenne)
- Valoriser l'aménagement des abords de chemins traversant les espace urbains (par exemple le GR 654, chemin de Saint Jacques de Compostelle)



Itinéraires Vélo Centre-Ville (source : Limoges Métropole)



Aménagements des bords d'Auzette

Limoges, une ville et une campagne à vivre

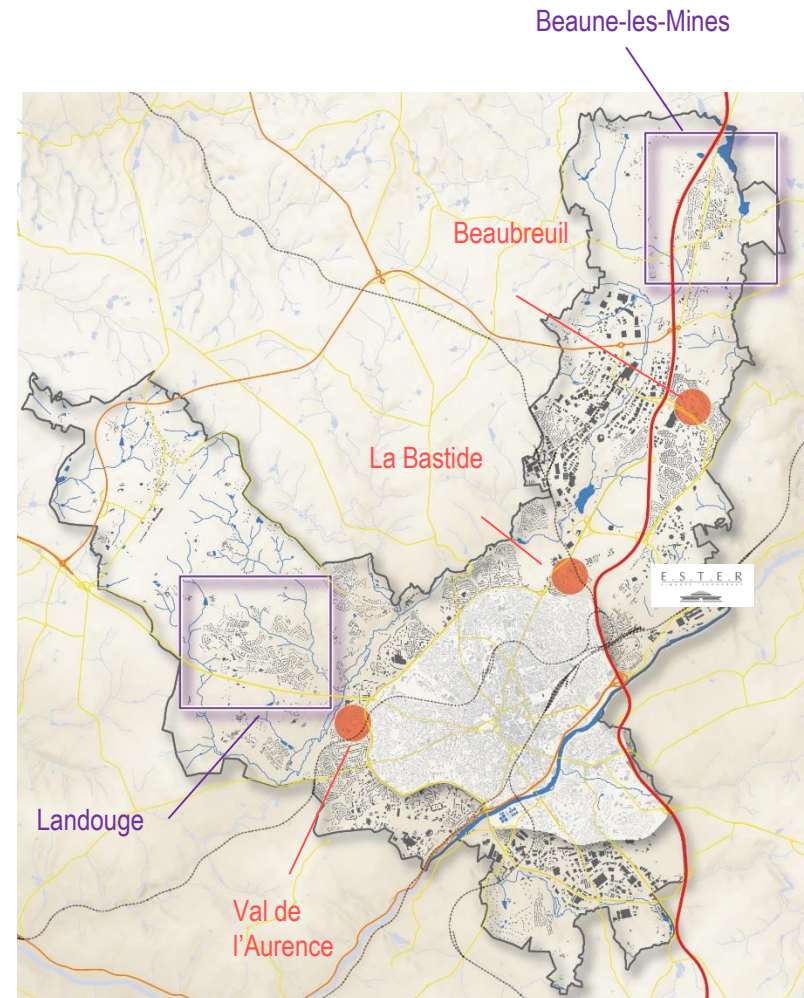
3- Gérer et organiser le développement des extensions urbaines (les grands faubourgs, les quartiers à la campagne...)

3-1 Les pôles secondaires

- Maitriser les extensions urbaines et préserver les espaces naturels et paysagers à Beaune les Mines et Landouge
- Constituer un cœur de quartier, une polarité, à Landouge

3-2 Qualité urbaine

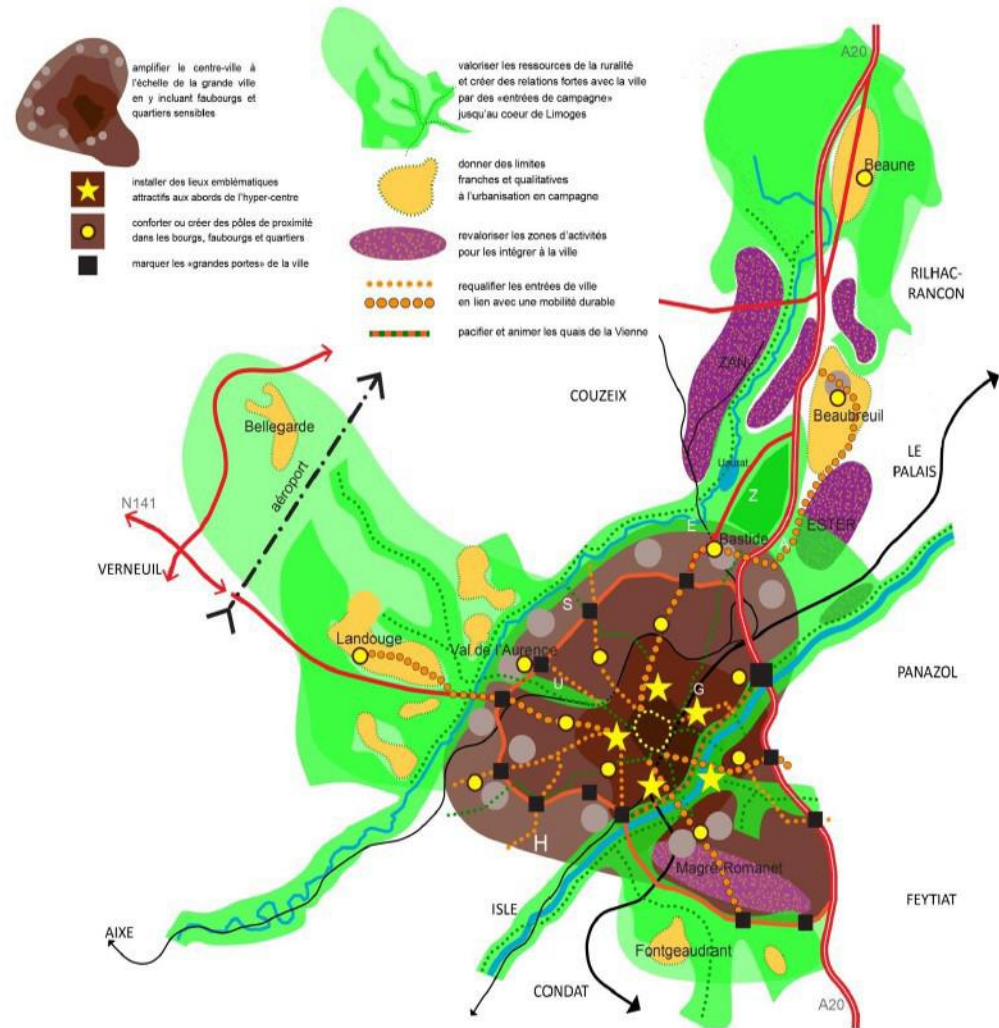
- Travailler une mixité de fonctions urbaines sur le site d'Ester
- Etre moteur dans les opérations de rénovation urbaine (notamment Val de l'Aurence, Beaubreuil et la Bastide) et repousser leurs limites dans une logique d'inclusion
- Recomposer les entrées de ville et les franges urbaines afin de les intégrer dans le paysage urbain et naturel



Limoges, une ville et une campagne à vivre

3-3 Organisation durable du territoire

- Construire « durable » :
 - Optimiser les espaces urbains existants (densification...)
 - Développer des éco-quartiers
 - Prévoir les équipements, organiser le lien avec les axes de transports en commun à proximité
 - Introduire (maintenir) la nature dans la conception des projets urbains...
- Préserver les espaces agricoles :
 - Limiter le développement urbain des secteurs urbanisés et des espaces bâtis isolés situés au cœur des espaces naturels et agricoles (maintenir les enveloppes urbaines existantes et limiter les extensions urbaines)
- Favoriser une mixité urbaine et fonctionnelle notamment sur le site d'ESTER



Limoges, une ville et une campagne à vivre

4- Objectif transversal à tous les secteurs : assurer un cadre de vie de qualité

- Préserver, conserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine architectural ancien et contemporain
- Conforter la qualité des paysages urbains et naturels, et porter une attention particulière aux quartiers
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des espaces publics : prise en compte des différents types d'usages et de circulation, piétonisation en centre-ville
- Maintenir la place de la nature afin d'affirmer une image de « ville verte »
- Protéger les réservoirs de biodiversité, les continuités écologiques et valoriser la trame verte et bleue comme support d'usages :
 - Mobilité active
 - Principe d'un « Parc Vienne » étendu : allongement de la boucle des bords de Vienne, valorisation des ponts, jardin de l'évêché,
 - Préservation et valorisation des éléments naturels dans les opérations d'aménagement
 - Mettre en valeur le réseau hydrographique des vallées
- Gérer la ressource en eau : limiter l'imperméabilisation, valoriser et gérer les eaux pluviales et les eaux de ruissellement, assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable de la population, intégrer le risque inondations.

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Objectifs qualitatifs

La simple réduction des réserves foncières destinées à l'urbanisation ne constitue pas en elle-même un objectif suffisant pour garantir une réponse adaptée aux objectifs de la collectivité.

En effet, l'ensemble des orientations déclinées précédemment entendent également **optimiser les espaces déjà urbanisés** (potentiel de densification, dents creuses, sites de renouvellement...), **développer des secteurs d'urbanisation nouvelle judicieux**, permettant d'apporter une réponse aux besoins en logement et à leur diversité tout en favorisant une construction cohérente de la ville, et enfin **maximiser le potentiel des espaces nouvellement urbanisés**.

Optimiser les espaces déjà urbanisés

Il s'agit de prioriser le développement de l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine constituée afin d'exploiter en premier lieu les dents creuses, et espaces de renouvellement urbain disponibles. Cette production devra tenir compte des exigences liées aux secteurs patrimoniaux ou paysagers les plus sensibles.

Développer des secteurs d'urbanisation nouvelle judicieux

Le renouvellement urbain et le comblement des dents creuses peuvent relever de l'initiative privée et pâtir de la rétention foncière.

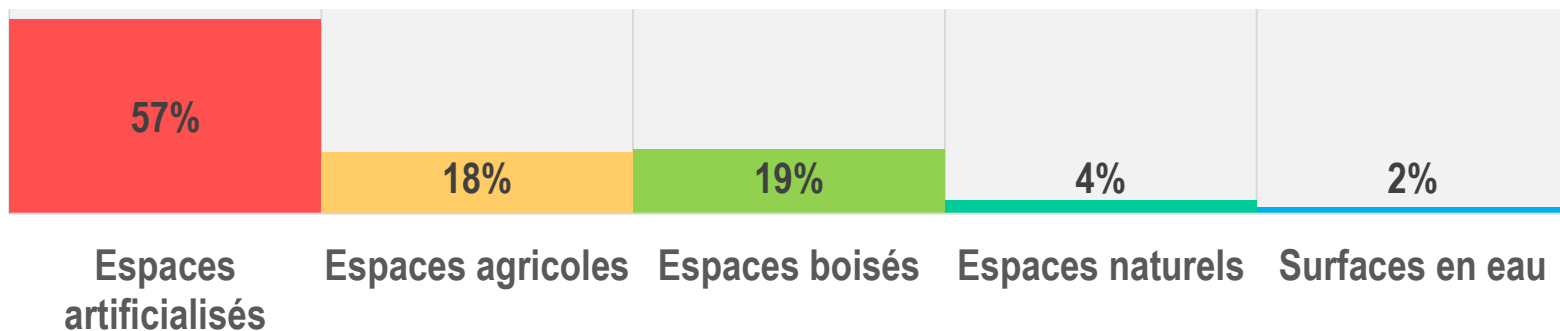
Afin de garantir une capacité d'urbanisation suffisante pour répondre aux objectifs de la collectivité, il est nécessaire de prévoir des secteurs d'extension en complément de la densification de l'enveloppe urbaine. Ces extensions sont réparties de manière à limiter la diffusion de la nappe urbaine au détriment des espaces naturels, tout en privilégiant les secteurs les mieux équipés pour répondre à une logique de proximité et de développement durable.

Maximiser le potentiel des espaces nouvellement urbanisés

Au sein des secteurs d'extension urbaine, une densité acceptable devra être recherchée.

Objectifs quantitatifs

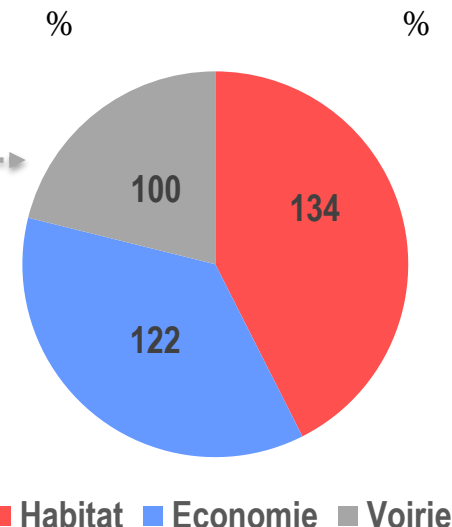
Le territoire communal compte plus de 7800 hectares
Occupation du sol en 2015



Bilan de la consommation d'espace sur les 10 dernières années (données SCoT)

Entre 2005 et 2014, **356 ha** ont été consommés soit **36 ha / an**

Cette consommation totale représente environ 4% du territoire communal



Bilan 2007-2017 du PLU :

56 % des espaces consommés en centre urbain dense et déjà urbanisés

44% issus de la production de maison individuelle

Objectifs quantitatifs

Objectifs à l'horizon 2030

Afin de répondre aux objectifs de population (+ 4000 habitants), le besoins annuel identifié est de **450 à 600 logements** supplémentaires.

En se basant sur une densité moyenne de **35 logements / ha**, cette production nécessite une superficie estimée entre **141 et 189 ha**

La remise sur la marché de logements vacants (environ 80 par an) et la création de logements par division foncière (16,6 par an) génèrent une production estimée à 1062 logements sur 11 ans soit un besoin résiduel compris entre **111 et 158 ha**

Le potentiel identifié au sein de l'enveloppe urbaine est de **40 ha** toute zone constructible confondue.

A ce potentiel s'ajoutent des secteurs stratégiques de projet tels que la caserne Marceau, et qui représentent **17 ha**

L'objectif du présent projet est de maximiser la production de logements au sein de l'enveloppe urbaine.

Besoin en espace en dehors de l'enveloppe urbaine : entre **54 et 101 ha**

Au regard du bilan de la consommation d'espace du SCoT, la définition du projet ne devra pas conduire à artificialiser plus de 356 ha à l'échéance 2030.

Eléments de traduction réglementaire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable décline des objectifs généraux nécessaires à une politique de développement du territoire globale et cohérente. Ils seront traduits par les documents réglementaires du Plan Local d'Urbanisme et ces choix seront expliqués dans la partie ad hoc du document.

Cependant, certains objectifs ne peuvent pas faire l'objet d'une traduction réglementaire dans le cadre du PLU ou partiellement soit :

- parce qu'ils ne relèvent pas de la « compétence » PLU telle que définie dans le Code de l'Urbanisme ;
 - du fait d'échelles de projet et d'une temporalité non maîtrisés (long terme).

Aussi, le présent chapitre a pour objet de préciser quelles sont les compétences (hors PLU) mobilisées par ces objectif.

Les politiques / compétences hors PLU

Région : Collectivité phare en matière de programmation et de planification, la Région exerce notamment les compétences de définition des orientations en matière de développement économique (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)), d'aménagement du territoire (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)), Transports régionaux de voyageurs (TER...) ou encore la protection du patrimoine.

Département : Il exerce des compétences en matière d'aménagement notamment en zone rurale, la gestion de la voirie départementale, une compétence partagée en matière d'action culturelle et sportive.

Limoges Métropole : son statut de Communauté d'Agglomération lui confère des compétences en matière d'Organisation des Transports Urbains, d'Habitat, de Politique de la Ville, de Culture, de Sport, d'Environnement, de Voiries, d'Action économique et depuis le 28/03/2017, Plan local d'urbanisme. De ces compétences découlent plusieurs documents programmatiques qui doivent faire l'objet d'une intégration dans le PLU tels que :

- **le Plan de Déplacement Urbain** : Outil global de planification et de programmation de la mobilité à l'échelle d'une agglomération, il définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Le PDU de Limoges Métropole, datant de 2005, est en cours de révision.
- **le Plan Local de l'Habitat** : un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Le PLH 2012-2018 est actuellement en vigueur.
- **le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités. Le PCET de Limoges Métropole a été approuvé en conseil communautaire le 28 mars 2013 et comporte 71 actions.

Politique ferroviaire (SNCF / RFF / Etat / Région) : Enjeu majeur et transversal, le maintien et le développement de la politique ferroviaire relève de compétences de niveau régional et national dont la visibilité à moyen et long terme ne permet pas de l'intégrer précisément dans le PLU.

Développement des infrastructures numérique : le déploiement de la fibre est assuré, sur le territoire communal, par des opérateurs publics et privés avec pour objectif de raccorder l'ensemble des ménages d'ici fin 2020. Il répond aux objectifs nationaux de développement des technologies numériques, le Plan France Très Haut Débit ambitionne une couverture à 100% du territoire français d'ici 2022.

Politique communale : Chef de file pour les domaines de la mobilité durable, de l'organisation des services publics de proximité, de l'aménagement de l'espace et du développement local, la commune mène des actions spécifiques en dehors du champ du PLU qui intéressent tout particulièrement les objectifs poursuivis par le PADD :

- **Projet de Ville** : son ambition est de définir, en complément du PADD, la feuille de route de la politique municipale d'aménagement du territoire. Les Orientations d'Aménagement et de programmation s'appuieront sur ce document notamment pour la définition des stratégies sur les secteurs à enjeux ;
- **Politique culturelle** : la commune dispose d'un socle d'équipements et de manifestations culturelles sur lesquels elle assoit un dynamisme et une attractivité à maintenir et développer (centres culturels, musées, théâtres, festivals...) ;
- **Circulation et stationnement** : ces compétences, bien qu'hors champ du PLU sont étroitement liées à sa mise en œuvre notamment dans l'optimisation des parcs et la diversification des modes de déplacement. Elles doivent également s'articuler avec la politique de transports en commun et le Plan de Déplacements Urbains de Limoges Métropole ;
- **Quartiers prioritaires / Programme de Rénovation Urbaine** : initiée depuis 2004, la démarche de revitalisation des quartiers prioritaires se poursuit, en lien étroit avec le Projet de Ville et le PLU qui lui assure une cohérence à l'échelle communale et intercommunale ;
- **Territorialisation** : cette stratégie est basée sur la division du territoire en 12 Grands Quartiers afin de définir une politique de l'habitat cohérente et équilibrée
- **Schéma Directeur Vélo** : en projet, il viendra préciser et renforcer le schéma communautaire en vigueur

Bailleurs sociaux : constructeurs disposant d'un agrément au titre du service d'intérêt général défini principalement comme :

- la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'attribution, la gestion et la cession de logements locatifs à loyers plafonnés,
- la réalisation d'opérations d'accession à la propriété destinées à des personnes dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds.

Chambre de Commerce et d'Industrie : la CCI représente les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services de la Haute-Vienne. Elle exerce des missions de prestataire de services, d'information et conseil auprès des créateurs et des entreprises, de création et de gestion de centres de formation et de création et de gestion d'équipements.

Les objectifs qui font l'objet d'une compétence hors PLU

1- Optimiser le positionnement de la métropole

1-1 Assoir le nouveau rôle de Limoges au sein de sa nouvelle Région (points 2 et 3)



Politique régionale / départementale – Politique communautaire - Projet de Ville

1-2 Améliorer l'accessibilité métropolitaine (points 2, 3, 4 et 5)



Politique ferroviaire – Politique régionale / départementale de transports – Développement des infrastructures numériques - PDU

1-4 Déployer une offre de services de niveau métropolitain (points 2, 3 et 5)



Université – PDU – Politique d'équipements communautaires - Projet de ville – Politique culturelle

2- Renforcer l'attractivité de l'économie locale en confortant son tissu

2-2 Optimiser, renforcer le foncier d'accueil de la sphère productive



SCoT (compatibilité) – Politique économique communautaire - PDU

2-3 Développer les synergies entre les formations supérieures, le centre de recherche et l'économie locale



Politique communautaire - Projet de Ville

2-5 Compléter l'offre en hébergement touristique, développer le tourisme urbain (patrimoine, savoir faire, espaces naturels...) (point 3)



Politique culturelle

3 – Déployer une croissance durable

3-1 Limoges Ville Santé Citoyenne (points 1 et 2)



Politique Régionale (pôle santé) – Ministère de la Justice – Mairies de quartier – Concertation sur les projets d'aménagement ponctuels

Les objectifs qui font l'objet d'une compétence hors PLU

Axe 2 - Limoges, un cœur d'agglomération à renforcer

1- Conforter la vocation de « ville à vivre intergénérationnelle »



PLH - Politique communale de l'habitat

2- Développer une offre de logements diversifiée et adaptée

2-1 Permettre une production en logements en cohérence avec les besoins du territoire

2-2 Diversifier qualitativement l'offre en logements

2-3 Equilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire : centre-ville, faubourgs, quartiers à la campagne...



PLH – Projet de Ville - Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine – Politique communale de l'habitat

4- Promouvoir la diversification de l'offre en matière de mobilité

4-1 Conforter l'offre en transports en commun et développer l'urbanisation préférentiellement en lien avec la desserte structurante en TC



PDU (TC, Vélos...)

Gestion des parc relais communautaires

Projet de Ville

Les objectifs qui font l'objet d'une compétence hors PLU

1- Renforcer le centre-ville limougeaud

1-1 Attractivité métropolitaine



SCoT (compatibilité) – PDU - Projet de Ville

1-2 Un quartier à vivre



PDU – Schéma directeur du stationnement / vélo / piéton - Projet de Ville

2- Les faubourgs : tisser la trame des proximités



PDU - Projet de Ville

3- Gérer et organiser le développement des extensions urbaines (les grands faubourgs, les quartiers à la campagne...)



Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine – PLH – Projet de Ville - Politique communale de l'habitat

3-1 Les pôles secondaires

3-2 Qualité urbaine

3-3 Organisation durable du territoire

4- Objectif transversal à tous les secteurs : assurer un cadre de vie de qualité



PDU (TC, Vélos...)

Projet de Ville